

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**  
**John Cabot Building**  
**10 Barters Hill, P.O. Box 4600**  
**St. John's**  
**Newfoundland and Labrador**  
**A1C 5T2**  
**Bid Fax: (709) 772-4603**

**Request For a Standing Offer**  
**Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
PWGSC/TPSGC-Nfld Region/Real Property  
John Cabot Building  
10 Barters Hill, P.O. Box 4600  
St. John's  
Newfoundl  
A1C 5T2

<b>Title - Sujet</b> SO Insp. & Maint. Elect. Equip.-Var	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F6879-131009/A	<b>Date</b> 2013-08-12
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F6879-131009	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$PWD-010-5932
<b>File No. - N° de dossier</b> PWD-3-36037 (010)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-08-30</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Newfoundland Daylight Saving Time NDT	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Chaulk, Patricia	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwd010
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (709)772-8357 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (709)772-4603
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Various Locations, St. John's, NL	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer includes provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

F6879-131009/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F6879-131009

PWD-3-36037

---

**“CE DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ”**

## **DEMANDE D’OFFRE À COMMANDES (DOC)**

### **AVIS IMPORTANT AUX OFFRANTS**

#### **CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l’instruction particulière IP10 “Exigences relatives à la sécurité” et la Condition Supplémentaire CS01 “Exigences relatives à la sécurité”.

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX OFFRANTS (IP)**

- IP01 Introduction
- IP02 Code de conduite et attestations, documentation connexe
- IP03 Demandes de renseignements
- IP04 Autorité contractante / Représentant du ministère
- IP05 Quantité
- IP06 Obligation de TPSGC
- IP07 Visite obligatoire/optionnel des lieux
- IP08 Révision des offres
- IP09 Période de validité des offres
- IP10 Exigences relatives à la sécurité
- IP11 Sites Web

### **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX OFFRANTS (IG)**

- IG01 Code de conduite et attestations - offre
- IG02 L'offre
- IG03 Identité ou capacité civile de l'offrant
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG07 Livraison des offres
- IG08 Révision des offres
- IG09 Rejet d'une offre
- IG10 Coûts relatifs aux offres
- IG11 Numéro d'entreprise - approvisionnement
- IG12 Respect des lois applicables
- IG13 Approbation des matériaux de remplacement
- IG14 Évaluation du rendement
- IG15 Conflit d'intérêts / Avantage indu

### **PARTICULARITÉS DE L'OFFRE COMMANDES (POC)**

- POC01 Généralités
- POC02 Période de l'offre commandes
- POC03 Limite des dépenses pour les commandes subséquentes
- POC04 Procédures applicables aux commandes subséquentes

Solicitation No. - N° de l'invitation

F6879-131009/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F6879-131009

File No. - N° du dossier

PWD-3-36037

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

CS01 Exigences en matières de sécurité pour les entrepreneurs Canadiens

## **DOCUMENTS DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

**APPENDICE 1 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT  
ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DE L'OFFRANT.**

**APPENDICE 2 - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

**APPENDICE 3 - ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

**APPENDICE 4 - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX**

**APPENDICE 5 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

---

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX OFFRANTS (IPO)

### IP01 INTRODUCTION

1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) invite les entreprises en construction à soumettre des propositions pour des offres à commandes. Les entrepreneurs sélectionnés devront exécuter des travaux selon les besoins.
2. TPSGC à l'intention d'autoriser au plus Une[1] offres à commandes, chacune pour une durée de Deux [2] années . L'État se réserve le droit irrévocable de prolonger ce marché pour deux (2) périodes de renouvellement facultatives d'un an. La valeur totale en dollars de toutes les offres à commandes est estimée à 113,000.00\$ (Taxes comprise). Les différentes commandes subséquentes pourront atteindre un maximum de 10,000.00\$ chacune (Taxes comprise). Les offrants doivent noter que rien ne garantit que l'on passera des commandes pour l'intégralité ou quelconque montant des offres à commandes; TPSGC attribuera les commandes subséquentes uniquement lorsque des travaux particuliers seront assurés en vertu des offres à commandes seront nécessaires. Veuillez consulter la section PO04, PROCÉDURES APPLICABLES AUX COMMANDES SUBSÉQUENTES.

### IP02 CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS - DOCUMENTATION CONNEXE

En présentant une offre, l'offrant atteste que lui et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions générales aux offrants IG01. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq [5] jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux offrants, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure sur l'offre - Page 1. Le défaut de se conformer cette exigence pourrait avoir pour conséquence que l'offre soit déclarée non recevable.

### IP04 AUTORITÉ CONTRACTANTE / REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

1. L'autorité contractante pour cette Demande d'offre à commandes est:

---

## Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Patricia Chaulk

Agent de négociation des contrats

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Case postale 4600

St. John's (T.N) A1C 5T2

Téléphone : 709-772-8357

Télécopieur:709-772-4603

Courriel : patricia.chaulk@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la mise en place de l'offre à commandes, de l'administration et des aspects contractuels de chaque commande subséquente.

2. Un Représentant du Ministère sera nommé à chaque émission d'une commande subséquente. Le Représentant du Ministère est chargé de toutes des questions relatives à l'aspect technique des besoins.

### **IP05 QUANTITÉ**

La quantité des travaux et la dépense estimative précisés dans la DOC ne sont qu'une approximation des besoins, exprimée de bonne foi. La présentation d'une offre par l'offrant ne constitue pas un engagement du Canada. Le Canada peut passer une ou plusieurs commandes subséquentes dans le cadre d'une offre à commandes.

### **IP06 OBLIGATION DE TPSGC**

Une Demande d'offre à commandes n'engage pas TPSGC à autoriser l'utilisation d'une offre à commandes, ni payer les frais engagés dans le dépôt des offres ou dans la réalisation des études nécessaires leur préparation, ni non plus exécuter des travaux ou établir des contrats à ce titre. TPSGC se réserve le droit de rejeter ou d'autoriser l'utilisation de toute proposition en totalité ou en partie, avec ou sans autre discussion ou négociation. Le Canada se réserve le droit d'annuler ou de modifier la Demande d'offre à commandes à n'importe quel moment.

### **IP07 VISITE DES LIEUX**

On recommande au soumissionnaire ou à l'un de ses représentants de visiter les lieux des travaux. Une visite guidée des lieux est prévue à cet effet le mercredi 21 Août 2013, à 09h00 et partira de la Base Southside MPO, 280 South Side Road, St-Jean, Terre-Neuve.

Toutes les parties intéressées doivent se réunir au bureau du commissionnaire au Southside base pour ouvrir la session et tournée subséquente des installations. Ceux qui viennent à la rencontre du soumissionnaire devra avoir une photo d'identité afin de vous connecter et aussi porter un casque, des bottes de sécurité et un gilet de sécurité lorsque dans la cour SSB.

Les soumissionnaires qui ne prendront pas part à la visite ou qui n'y enverront pas de représentant n'auront pas la possibilité d'avoir un autre rendez-vous, mais ils pourront quand même soumettre une offre. Tout changement ou précision résultant de la visite des lieux sera inclus à titre de modification à la demande de soumission.

## IP08 RÉVISION DES OFFRES

Une offre peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément «Instructions générales aux offrants». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (709) 772-4603.

## IP09 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES OFFRES

1. L'offre ne peut être retirée pour une période de **cent vingt (120) jours** suivant la date de clôture de l'invitation.
2. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des demandes d'offres commandes. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les offrants auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
3. Si la prorogation mentionnée l'alinéa 2. de l'IP09 est acceptée par écrit par tous les offrants qui ont présenté une offre, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des demandes d'offres à commandes et les processus d'approbation.
4. Si la prorogation mentionnée l'alinéa 2. de l'IP09 n'est pas acceptée par écrit par tous les offrants qui ont présenté une offre, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a. poursuivre l'évaluation des demandes d'offres à commandes de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b. annuler la demande d'offre à commande.
5. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG09 des "Instructions générales aux offrants".

## IP10 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

1. À la date de clôture des offres, l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra l'offre irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à l'offre.
2. Les membres du personnel de l'offrant retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. **Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux.** Il sera de la responsabilité de l'offrant retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long de l'offre. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais

---

supplémentaires associés avec la non-conformité de l'offrant retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité.

3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le document " Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires\_sur le site WEB Documents uniformiss d'approvisionnement ministriels.

## **IP11 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Contrats Canada (Achats et ventes) <https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue>

Sanctions économiques canadiennes\_ <Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur ( Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Certificat d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357)

<Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)\_

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction

[Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes\\_travail/contrats/echelle/index.shtml](Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml)

TPSGC, Services de sécurité industrielle

<Http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

<Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html>

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/229.pdf>

---

## INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX OFFRANTS

### IG01 CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS - OFFRE

1. Les offrants doivent se conformer au Code de conduite pour l'approvisionnement. En plus de se conformer au Code de conduite pour l'approvisionnement, les offrants doivent a) répondre aux demandes d'offres à commandes (DOC) de façon honnête, juste et exhaustive, b) rendre compte avec précision de leur capacité à satisfaire aux exigences énoncées dans la DOC, les offres à commandes et tous contrats subséquents, c) présenter des offres et conclure des contrats uniquement s'ils sont en mesure de satisfaire à toutes les obligations du contrat.

2. En outre, les offrants reconnaissent que, pour assurer l'équité, l'ouverture et la transparence du processus d'approvisionnement, la commission de certaines actions ou infractions les rendra inadmissibles à l'émission d'une offre à commandes et à l'attribution d'un contrat. Le Canada déclarera une offre non recevable s'il constate que les renseignements exigés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées ci-après sont faux, à quelque égard que ce soit. S'il est déterminé, après l'émission d'une offre à commandes, que l'offrant a fait une fausse déclaration, le Canada aura le droit de mettre de côté l'offre à commande et de résilier pour manquement tous contrats subséquents. L'offrant devra agir avec diligence et maintenir à jour l'information exigée par les présentes. L'offrant et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la durée de l'offre à commandes découlant de cette DOC ainsi que de tous contrats subséquents à l'offre à commandes.

3. Aux fins du présent article quiconque, incluant mais sans s'y limiter les organisations, personnes morales, sociétés, compagnies, sociétés de personnes, entreprises, associations de personnes, sociétés mères, filiales qu'elles soient en propriété exclusive ou non, individus et administrateurs, sont des affiliés à l'offrant si :

- a. l'offrant ou l'affilié contrôle directement ou indirectement l'autre ou a le pouvoir de le faire, ou
- b. un tiers a le pouvoir de contrôler l'offrant et l'affilié.

Les indices de contrôle comprennent, sans s'y limiter, une gestion ou une propriété interdépendante, l'identité d'intérêts des membres d'une famille, le partage d'installations et d'équipement, l'utilisation conjointe d'employés ou une entité créée suite aux actions ou aux condamnations précisées dans le présent article dont la gestion, la propriété ou les employés principaux sont les mêmes ou similaires, selon le cas.

4. Les offrants qui sont incorporés, incluant ceux déposant une offre à titre de coentreprise, doivent fournir avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. Les offrants déposant une offre à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux déposant une offre dans le cadre de coentreprise, doivent fournir avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci le nom du propriétaire. Les offrants déposant une offre à titre de sociétés, de sociétés de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un offrant de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement la vérification de l'existence d'un casier judiciaire

- PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5. L'offrant doit diligemment tenir à jour la liste de noms en informant le Canada par écrit de tout changement survenant au cours de la période de validité de l'offre de même qu' au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande d'offres à commandes. Il doit également, lorsque la demande lui en est faite, fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants.

6. En présentant une offre, l'offrant atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra vérifier tous les renseignements fournis par l'offrant, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers.

7. En présentant une offre, l'offrant atteste que ni lui ni ses affiliés n'ont versé ni accepté de verser, directement ou indirectement, et qu'ils ne verseront pas, directement ou indirectement, des honoraires conditionnels à un particulier pour la sollicitation, la négociation ou l'obtention d'une offre à commandes ainsi que de tous contrats subséquents à l'offre à commandes, si le paiement de ces honoraires obligerait cette personne à faire une déclaration en application de l'article 5 de la Loi sur le lobbying.

8. En présentant une offre, l'offrant atteste qu'aucune personne déclarée coupable de l'une des infractions ci-après énoncées sous a) ou b) ne recevra un avantage en vertu d'un contrat découlant de cette demande d'offres à commandes. De plus, l'offrant atteste qu'à l'exception des infractions pour lesquelles ils ont obtenu un pardon ou une suspension de casier, ou pour lesquelles leurs droits ont été rétablis par le gouverneur en conseil, ni lui ni ses affiliés n'ont jamais été reconnus coupables d'une infraction visée par l'une des dispositions suivantes :

a. l'alinéa 80(1)d) (Fausse inscription, faux certificat ou faux rapport), le paragraphe 80(2) (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) ou l'article 154.01 (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) de la Loi sur la gestion des finances publiques, ou

b. l'article 121 (Fraudes envers le gouvernement et Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale), l'article 124 (Achat ou vente d'une charge), l'article 380 (Fraude) pour fraude commise au détriment de Sa Majesté ou l'article 418 (Vente d'approvisionnements défectueux à Sa Majesté), du Code criminel du Canada, ou

c. l'article 462.31 (Recyclage des produits de la criminalité) ou les articles 467.11 à 467.13 (Participation aux activités d'une organisation criminelle) du Code criminel du Canada, ou

d. l'article 45 (Complot, accord ou arrangement entre concurrents), l'article 46 (Directives étrangères), l'article 47 (Truquage des offres), l'article 49 (Accords bancaires fixant les intérêts, etc.), l'article 52 (Indications fausses ou trompeuses), l'article 53 (Documentation trompeuse) de la Loi sur la , ou

e. l'article 239 (Déclarations fausses ou trompeuses) de la Loi de limpt sur le revenu, ou

f. l'article 327 (Déclarations fausses ou trompeuses) de la Loi sur la taxe daccise, ou

g. l'article 3 (Corruption d'un agent public étranger) de la la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers, ou

h. l'article 5 (Trafic de substances), l'article 6 (Importation et exportation), ou l'article 7 (Production de substances) de la Loi rglementant certaines drogues et autres substances.

9. Dans les cas où un pardon ou une suspension de casier a été obtenu, ou pour lesquels des droits ont été rétablis par le gouverneur en conseil, l'offrant doit fournir avec son offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci une copie des documents officiels le confirmant. Si cette documentation n'a pas été fournie par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du

---

délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de se conformer, l'offre sera déclarée non recevable.

10. Les offrants reconnaissent que le Canada pourrait, à l'extérieur du cadre du présent processus de demande d'offres à commandes, conclure un contrat avec un fournisseur ayant été reconnu coupable de l'une des infractions énumérées sous c) à h) du paragraphe ci-avant, ou affilié avec une entité reconnue coupable en vertu de l'une des infractions énumérées sous c) à h) du paragraphe ci-avant, lorsqu'ainsi requis de le faire en vertu d'une obligation légale ou judiciaire ou lorsque le Canada l'estime nécessaire dans l'intérêt public pour des raisons incluant, mais sans s'y limiter:

- le contrat ne peut être exécuté que par une seule personne
- urgence;
- sécurité nationale;
- santé ou sécurité;
- préjudice économique.

Le Canada se réserve le droit d'imposer des conditions ou des mesures supplémentaires afin d'assurer l'intégrité du processus d'approvisionnement.

## **IG02 L'OFFRE**

1) L'offre doit :

- a. soumise tel qu'indiqué aux instructions de la DOC ;
- b. doit être remplie correctement à tous égards;
- c. être signée par un représentant dûment autorisé par l'offrant; et
- d. être accompagnée de tout autre document précisé ailleurs dans les documents DOC où

il est stipulé que ledit document doit accompagner l'offre.

2. Toute modification aux sections pré-dactylographiées ou pré-imprimées du Formulaire de proposition de prix ou toute condition ou restriction ajoutée l'offre constituera une cause directe de rejet. Les modifications, corrections, changements ou ratures apportés des énoncés ou des chiffres entrés sur le formulaire de proposition de prix par l'offrant doivent être paraphés par la ou les personnes qui signent l'offre. Les modifications, corrections, changements ou ratures non paraphés seront considérés comme nuls et sans effet.

3. Les offres envoyées par télécopieur ne sont pas acceptables, à moins d'indication contraire aux documents DOC.

## **IG03 IDENTITÉ OU CAPACITÉ CIVILE DE L'OFFRANT**

Pour confirmer le pouvoir des signataires et de manière à déterminer la capacité civile en vertu de laquelle il entend conclure un marché, l'offrant qui exerce ses activités commerciales sous un nom autre que son nom personnel doit, avant l'attribution d'une commande, fournir, à la demande du Canada, une preuve satisfaisante de

- a. ce pouvoir de signature;
- b. la capacité civile en vertu de laquelle il exerce ses activités commerciales.

Il peut s'agir, comme preuve du pouvoir de signature, d'une copie certifiée conforme d'une résolution nommant le ou les signataires autorisés signer la présente offre au nom de la compagnie constituée en personne morale ou de la société de personnes et, comme preuve de la capacité civile, d'une copie des documents d'incorporation ou de l'enregistrement d'un nom commercial d'un propriétaire unique, d'une raison sociale (appellation commerciale) ou de la constitution d'une société.

#### **IG04 TAXES APPLICABLES**

« Taxes applicables » signifie la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH), et toute taxe provinciale payable par le Canada selon la loi, tel que la taxe de vente du Québec (TVQ) à compter du 1er avril 2013.

#### **IG05 FRAIS D'IMMOBILISATION**

Les frais de permis de constructions (s'il y a lieu) seront applicable aux commandes subséquentes. Les offrants ne doivent pas inclure, dans le montant de leur offre, les sommes correspondantes à des droits spéciaux d'aménagement ou de réaménagement municipaux qu'une administration municipale peut exiger comme condition préalable à l'établissement des permis de construire.

#### **IG06 LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS**

Nonobstant toute liste de sous-traitants que l'offrant peut être tenu de déposer dans le cadre de l'offre, l'offrant devra, dans le délai de quarante-huit (48) heures suivant la réception d'un avis écrit à ce sujet, soumettre les noms des sous-traitants et des fournisseurs pour la ou les parties des travaux énumérées dans ledit avis. Le non respect de ces exigences donnera lieu au rejet de la l'offre.

#### **IG07 LIVRAISON DES OFFRES**

1. Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a. utiliser du papier de 216 mm x 279 mm (8,5 po x 11 po);
- b. utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes;

2. L'enveloppe d'offre doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice « Demande d'offre à commandes » pour la réception des offres. Elle doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquées pour la clôture des offres. Avant de présenter son offre, l'offrant doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe d'offre :

- a. numéro de l'invitation;
- b. le nom de l'offrant;
- c. l'adresse de l'expéditeur; et
- d. l'heure et la date de clôture.

---

L'offre doit être en dollars canadiens. La protection de fluctuation du taux de change n'est pas offerte. Toute demande de protection de fluctuation du taux de change ne sera pas considérée.

3. La livraison correcte des offres dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive de l'offrant.

### **IG08 RÉVISION DES OFFRES**

1. Une offre présentée conformément aux présentes instructions peut être révisée par lettre ou par télécopie, pourvu que la révision soit reçue au bureau désigné pour la remise des offres au plus tard à la date et à l'heure limites de clôture des offres. Le document doit porter l'en-tête de lettre ou la signature identifiant l'offrant.

2. Une modification une offre comportant des prix unitaires doit clairement identifier la(les) modification(s) au(x) prix unitaire(s) et préciser au(x)quel(s) des prix unitaires la(les) modification(s) s'applique(nt).

### **IG09 REJET D'UNE OFFRE**

1. Le Canada n'est tenue d'accepter aucune offre, même la plus basse.
2. Sans limiter la portée générale de l'alinéa 1. de l'IG09, le Canada peut rejeter une offre dans l'un ou l'autre des cas suivants :
  - a. les privilèges permettant au l'offrant de présenter des offres ont été suspendus ou sont en voie de le devenir;
  - b. les privilèges permettant à tout employé ou sous-traitant visé dans l'offre de présenter des offres sont soumis à une suspension ou sont en voie de le devenir, ce qui rendrait l'employé ou le sous-traitant inadmissible à faire une offre pour les travaux ou pour à la partie des travaux que le sous-traitant ou l'employé doit exécuter;
  - c. l'offrant déclare faillite ou ne peut, pour quelque motif que ce soit, exercer ses activités pour une période prolongée;
  - d. des preuves de fraude, de corruption ou de fausse déclaration ou des preuves confirmant l'incapacité de respecter des lois protégeant les personnes contre toute forme de discrimination ont été déposées, à la satisfaction du Canada, à l'égard de l'offrant, de l'un quelconque de ses employés ou d'un sous-traitant proposé dans l'offre;
  - e. des preuves à la satisfaction du Canada que, compte tenu de son comportement antérieur, l'offrant, un sous-traitant ou une personne désignée pour exécuter les travaux ne convient pas ou s'est comporté de façon inappropriée;
  - f. dans le cadre de transactions actuelles ou antérieures avec le gouvernement du Canada :

- i. le Canada a exercé ou est en voie d'exercer le recours contractuel lui permettant de retirer les travaux à l'offrant, à un sous-traitant ou à un employé visé dans l'offre; ou
- ii. Le Canada détermine que le rendement de l'offrant dans le cadre d'autres marchés est suffisamment médiocre pour qu'on le considère incapable de répondre au besoin faisant l'objet de la demande d'offre.
3. Dans l'évaluation du rendement de l'offrant dans le cadre d'autres contrats conformément au sous-alinéa 2. f. i. & ii. de l'IG09, le Canada peut tenir compte, notamment, des questions suivantes :
- a. la qualité de l'exécution des travaux de l'offrant;
  - b. les délais dans lesquels les travaux ont été achevés;
  - c. la gestion générale des travaux de l'entrepreneur et son incidence sur le niveau d'effort exigé de la part du Ministère et de ses représentants.
  - d. l'intégralité et l'efficacité du programme de sécurité de l'entrepreneur lors de l'exécution des travaux.
4. Sans limiter la portée générale des alinéas 1. 2. et 3. de l'IG09, le Canada peut rejeter toute offre selon une évaluation défavorable des éléments suivants :
- a. le caractère suffisant du prix soumis pour permettre de réaliser les travaux, dans le cas des offrants proposant des prix unitaires, quant à savoir si chaque prix tient fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique;
  - b. la capacité de l'offrant à assurer la structure de gestion, le personnel compétent, l'expérience et l'équipement nécessaires pour exécuter les travaux avec compétence dans le cadre du contrat;
  - c. le rendement de l'offrant dans le cadre d'autres contrats.
5. Dans les cas où une offre devrait être rejetée conformément aux alinéas 1., 2., 3. ou 4. de l'IG09, pour des motifs distincts de ceux exposés au sous-alinéa 2.f. de l'IG09, l'autorité contractante le fera savoir à l'offrant et lui donnera un délai de dix (10) jours pour faire valoir son point de vue, avant de rendre une décision définitive sur le rejet de l'offre.
6. Le Canada peut ignorer les vices de forme et les irrégularités mineures contenues dans les offres qu'il reçoit s'il détermine que les différences entre l'offre et les exigences énoncées dans les documents de demande d'offre peuvent être corrigées ou ignorées sans qu'un préjudice ne soit causé aux autres offrants.

## IG10 COÛTS RELATIFS AUX OFFRES

Aucun paiement ne sera versé pour des coûts encourus pour la préparation et la présentation d'une offre en réponse à la demande d'une DOC . L'offrant sera seul responsable des frais engagés dans la

---

préparation et la présentation d'une offre, ainsi que des frais engagés par lui pour l'évaluation de son offre.

## **IG11 NUMÉRO D'ENTREPRISE - APPROVISIONNEMENT**

1. Les offrants doivent avoir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant de se voir attribuer un contrat. Pour obtenir un NEA, les offrants peuvent s'inscrire au service Données d'inscription des fournisseurs, sur le site Web\_Contrats Canada. Pour s'inscrire autrement que par Internet, les offrants peuvent communiquer avec l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

## **IG12 RESPECT DES LOIS APPLICABLES**

1. En présentant une offre, l'offrant atteste qu'il a la capacité juridique de conclure un contrat et qu'il a en sa possession toutes les licences valides, permis, inscription, attestation, déclarations, dépôt, ou autres autorisations requises pour satisfaire à toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'appliquent à la présentation de l'offre et l'établissement d'un contrat subséquent portant sur l'exécution des travaux.

2. Aux fins de vérification des exigences mentionnées à l'alinéa 1. de l'IG12, l'offrant doit, sur demande, fournir une copie de chaque licence, permis, inscription, attestation, déclaration, dépôt ou autre autorisation valides indiquée dans la demande, tout en respectant le délai établi pour la présentation de ces documents.

3. Le non respect des exigences exprimées à l'alinéa 2. de l'IG12 donnera lieu au rejet de l'offre.

## **IG13 APPROBATION DES MATÉRIAUX DE REMPLACEMENT**

Dans les cas où l'on précise des matériaux en fonction d'une appellation ou d'une marque de commerce ou du nom du fabricant ou du fournisseur, l'offre doit être basée sur l'utilisation des matériaux désignés. Pendant la période d'invitation, on pourra considérer des matériaux de remplacement à la condition que l'agent des contrats reçoive par écrit des données techniques complètes au moins dix (10) jours avant la date fixée pour la clôture des offres. Si on approuve des matériaux de remplacement pour les besoins de l'offre, on publiera un addenda aux documents d'offres.

## **IG14 ÉVALUATION DU RENDEMENT**

1. Les offrants doivent noter que le Canada évaluera le rendement de l'offrant pendant la réalisation des travaux et au moment de leur achèvement. Cette évaluation portera sur la qualité de l'exécution des travaux, les délais d'exécution, la gestion de projet, la gestion du contrat et la gestion de la santé et sécurité. Si le rendement de l'offrant est jugé insatisfaisant, les privilèges lui permettant de présenter des offres dans le cadre de travaux ultérieurs pourront être suspendus indéfiniment.

2. Le formulaire PWGSC-TPSGC 2913, SELECT - Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur, est utilisé pour évaluer le rendement.

## **IG15 CONFLIT D'INTÉRÊTS / AVANTAGE INDU**

- 
1. Afin de protéger l'intégrité du processus d'approvisionnement, les offrants sont avisés que le Canada peut rejeter une offre dans les circonstances suivantes :
    - a. l'offrant, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, participé d'une manière ou d'une autre la préparation de la DOC; ou est en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.
    - b. le Canada juge que l'offrant, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, eu accès des renseignements relatifs la DOC qui n'étaient pas la disposition des autres offrants et que cela donne ou semble donner à l'offrant un avantage indu.
  2. Le Canada ne considère pas, qu'en soi, l'expérience acquise par un offrant qui fournit ou a fourni les biens et services décrits dans la DOC (ou des biens et services semblables) représente un avantage indu en faveur de l'offrant ou crée un conflit d'intérêts. Cet offrant demeure cependant assujetti aux critères énoncés plus hauts.
  3. Dans le cas où le Canada l'intention de rejeter une offre conformément au présent article, l'autorité contractante préviendra l'offrant et lui donnera la possibilité de faire valoir son point de vue, avant de prendre une décision définitive. Les offrants ayant un doute par rapport une situation particulière devraient contacter l'autorité contractante avant la date de clôture de la DOC. En déposant une offre l'offrant déclare qu'il n'est pas en conflit d'intérêts et qu'il ne bénéficie d'aucun avantage indu. L'offrant reconnaît que le Canada est seul habilité à établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu.

---

## PARTICULARITÉS DE L'OFFRE COMMANDES (PO)

### POC01 GÉNÉRALITÉS

1. L'entrepreneur reconnaît qu'une offre commandes n'est pas un contrat et que l'émission d'une offre commandes et d'une autorisation de passer une commande subséquente n'oblige ni n'engage le Canada à acheter les travaux énumérés dans l'offre à commandes ou à établir un contrat cet effet.
2. L'entrepreneur propose de fournir et de livrer au Canada les travaux décrits dans l'offre à commandes selon les prix établis dans l'offre à commandes lorsque l'autorité contractante pourrait demander les travaux conformément aux conditions du paragraphe 3 ci-après.
3. L'entrepreneur comprend et convient :
  - a. qu'une commande subséquente une offre à commandes ne constituera un contrat que pour les services qui ont été commandés, pourvu que la commande soit faite conformément aux dispositions de l'offre à commandes;
  - b. que la responsabilité du Canada est limitée à celle qui découle des commandes subséquentes à l'offre à commandes passées pendant la période précisée dans l'offre à commandes;
  - c. que le Canada a le droit d'acheter les services précisés dans l'offre à commandes au moyen de tout autre contrat, offre à commandes ou méthode d'approvisionnement;
  - d. que l'offre à commandes ne peut être cédée ou transférée en tout ou en partie;
  - e. que l'offre à commandes peut être mise de côté par le Canada en tout temps.

### POC02 PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDES

La période au cours de laquelle on pourra passer des commandes subséquentes dans le cadre de l'offre à commandes sera de Deux [2] ans, à partir de la date de début identifiée de l'offre à commandes.

#### Option de prolongation:

L'entrepreneur accorde à l'État l'option irrévocable de prolonger la durée du marché pour au plus deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, au cours de la période prolongée du marché, d'être payé conformément aux dispositions applicables définies dans la Appendice 3- Formulaire de Proposition de Prix.

### POC03 LIMITE DES DÉPENSES POUR LES COMMANDES SUBSÉQUENTES

L'offre à commandes sera établie avec une limite maximale de dépenses de \$10,000.00 (taxes applicables comprises) pour chacune des commandes subséquentes.

---

**POC04 PROCÉDURES APPLICABLES AUX COMMANDES SUBSÉQUENTES**

1. Les travaux seront commandés comme suit:
  - a. Pour chaque commande subséquente on fournira l'énoncé des travaux et l'entrepreneur présentera une proposition au Représentant du Ministère conformément aux tarifs unitaires fixes établis dans l'offre à commandes. La proposition de l'entrepreneur comprendra l'ensemble des travaux tel que spécifier incluant l'immobilisation, les sous-traitants, les matériaux, la main d'oeuvre l'outillage, frais d'administration et de supervision tel que tel que proposé dans la DOC incluant le(s) permi(s) de construction selon les normes et règlements.
2. L'entrepreneur sera autorisé par écrit exécuter les travaux par l'autorité contractante qui établira une commande subséquente l'offre à commandes en utilisant le formulaire 2829.
3. On doit discuter avec le Représentant du Ministère de tous les changements qu'on propose d'apporter à l'étendue des travaux; toutefois, ces changements ne pourront être autorisés qu'au moyen d'un modificatif établi par l'autorité contractante.

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

### **CS01 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES ENTREPRENEURS CANADIENS**

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des éta-blissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.

4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions?:

a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe 2;

b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

## DOCUMENTS DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commande.

a. La commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;

b. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales	R2810D	(2013-04-25);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2012-07-16);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2010-01-11);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2550D	(2010-01-11);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8 Règlement des différends	R2884D	(2008-05-12);
CG9 Assurances	R2590D	(2011-05-16);
Justes salaires et heures de travail - Conditions de travail	R2940D	(2012-07-16);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2007-05-25);

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction

Conditions supplémentaires;

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction

c. Toute modification aux documents de l'offre à commandes qui est apportée conformément aux conditions générales.

2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web deTPSGC:

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

3. Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site

Web:[http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes\\_travail/contrats/echelle/index.shtml](http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml).

4. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de proposition de prix présenté.



Solicitation No. - N° de l'invitation

F6879-131009/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F6879-131009

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWD-3-36037

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **APPENDICE 2 - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

**(3 pages)**

Solicitation No. - N° de l'invitation

F6879-131009/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F6879-131009

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWD-3-36037

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwd010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **APPENDICE 3 - ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

**(92 pages)**

## APPENDICE 4- FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX

### OC - Inspections et réparation/entretien d'équipement électrique, divers emplacements, St. John's

#### 2 Année Term

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique a cet appendice sera corrigé par le Canada.

#### TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

#### 2 YEAR TERM

article	Spécification Référence	Catégorie de main-d'oeuvre, d'usine et de matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix par unité TPS/TVH en sus	Prix total estimatif TPS/TVH en sus
1		Inspection annuelle de l'équipement électrique défini dans les installations suivantes:				
	a	Bâtiment de la base de Southside	Par année	1	\$	\$
	b	Installation d'entretien des bouées/Hangar des bouées	Par année	1	\$	\$
	c	Chantier/Quais/Jetées	Par année	1	\$	\$
	d	Installations de stockage des produits inflammables	Par année	1	\$	\$
	e	Installation électrique sur les quais	Par année	1	\$	\$
	f	Installation de stockage no 1	Par année	1	\$	\$
	g	Bâtiment des services généraux	Par année	1	\$	\$
	h	Installation de stockage no 4	Par année	1	\$	\$
	i	Installation de stockage (atelier de menuiserie)	Par année	1	\$	\$
2		Appels de service, y compris le temps de déplacement et les dépenses connexes et une heure-personne de travail productif sur place.				

	a)	Pendant les heures normales : de 8 h à 16 h du lundi au vendredi <b>Personne de métier agréée:</b>	Heure- personne	300	\$	\$
	b)	En dehors des heures normales: du lundi au dimanche, y compris toute la journée de samedi et de dimanche et les jours fériés <b>Personne de métier agréée:</b>	Heure- personne	100	\$	\$
3		Indemnités pour du matériel, des pièces, de rechange, les permis exigés, des certificats, des évaluations, de l'équipement spécial et de sécurité à un coût net, plus une majoration de 20% à appliquer au coût net.	Allocation			<b>\$40,000.00</b>
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)</b>						\$
Excluant la TPS /TVH						

### OPTION YEAR # 1

article	Spécification Référence	Catégorie de main-d'oeuvre, d'usine et de matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix par unité TPS/TVH en sus	Prix total estimatif TPS/TVH en sus
1		Inspection annuelle de l'équipement électrique défini dans les installations suivantes:				
	a	Bâtiment de la base de Southside	Par année	1	\$	\$
	b	Installation d'entretien des bouées/Hangar des bouées	Par année	1	\$	\$
	c	Chantier/Quais/Jetées	Par année	1	\$	\$
	d	Installations de stockage des produits inflammables	Par année	1	\$	\$
	e	Installation électrique sur les quais	Par année	1	\$	\$
	f	Installation de stockage no 1	Par année	1	\$	\$
	g	Bâtiment des services généraux	Par année	1	\$	\$
	h	Installation de stockage no 4	Par année	1	\$	\$
	i	Installation de stockage (atelier de menuiserie)	Par année	1	\$	\$
2		Appels de service, y compris le temps de déplacement et les dépenses connexes et une				

		heure-personne de travail productif sur place.				
	a)	Pendant les heures normales : de 8 h à 16 h du lundi au vendredi <b>Personne de métier agréée:</b>	Heure-personne	300	\$	\$
	b)	En dehors des heures normales: du lundi au dimanche, y compris toute la journée de samedi et de dimanche et les jours fériés <b>Personne de métier agréée:</b>	Heure-personne	100	\$	\$
3		Indemnités pour du matériel, des pièces, de rechange, les permis exigés, des certificats, des évaluations, de l'équipement spécial et de sécurité à un coût net, plus une majoration de 20% à appliquer au coût net.	Allocation			\$20,000.00
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)</b>						\$
Excluant la TPS /TVH						

**OPTION YEAR # 2**

article	Spécification Référence	Catégorie de main-d'oeuvre, d'usine et de matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix par unité TPS/TVH en sus	Prix total estimatif TPS/TVH en sus
1		Inspection annuelle de l'équipement électrique défini dans les installations suivantes:				
	a)	Bâtiment de la base de Southside	Par année	1	\$	\$
	b)	Installation d'entretien des bouées/Hangar des bouées	Par année	1	\$	\$
	c)	Chantier/Quais/Jetées	Par année	1	\$	\$
	d)	Installations de stockage des produits inflammables	Par année	1	\$	\$
	e)	Installation électrique sur les quais	Par année	1	\$	\$
	f)	Installation de stockage no 1	Par année	1	\$	\$
	g)	Bâtiment des services généraux	Par année	1	\$	\$
	h)	Installation de stockage no 4	Par année	1	\$	\$
	i)	Installation de stockage (atelier de menuiserie)	Par année	1	\$	\$
2		Appels de service, y compris le temps de déplacement et les dépenses connexes et une heure-personne de travail productif sur place.				
	a)	Pendant les heures normales : de 8 h à 16 h	Heure-personne	300	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

F6879-131009/A

pwd010

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F6879-131009

PWD-3-36037

		du lundi au vendredi <b>Personne de métier agréée:</b>				
	b)	En dehors des heures normales: du lundi au dimanche, y compris toute la journée de samedi et de dimanche et les jours fériés <b>Personne de métier agréée:</b>	Heure- personne	100	\$	\$
3		Indemnités pour du matériel, des pièces, de rechange, les permis exigés, des certificats, des évaluations, de l'équipement spécial et de sécurité à un coût net, plus une majoration de 20% à appliquer au coût net.	Allocation			\$20,000.00
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)</b>						\$
Excluant la TPS /TVH						

## **APPENDICE 5- PROCÉDURES D'ÉVALUATION OU MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- 1.1.2** Les offrants seront évalués sur la base du montant total estimé globalement plus faible (TVH en sus). Les offrants sont tenus de soumissionner pour tous les postes de la base de paiement, ou leur soumission peuvent être considérés comme non recevable.

### **1.1 Évaluation financière**

SACC Manual Clause M0220T (**2013-04-25**), Évaluation financière

### **2. Méthode de sélection**

- 2.1.** SACC Manual Clause M0069T (**2007-05-25**), Méthode de sélection



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat  
F6879-131009

Security Classification / Classification de sécurité

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)  
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization Ministère ou organisme gouvernemental d'origine <b>Fisheries and Oceans Canada</b>		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction RPSS
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work - Brève description du travail Contractor will complete the annual inspection and minor repairs/maintenance of Electrical Equipment and Components at various DFO bldgs in St. John's		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required - Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p.ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

Security Classification / Classification de sécurité



**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  
If Yes, indicate the level of sensitivity:  
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

No / Non  Yes / Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :  
Document Number / Numéro du document :

No / Non  Yes / Oui

**PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)**

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments: Successful contractor may occasionally have to complete the required work without an escort.  
Commentaires spéciaux : \_\_\_\_\_

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?  
If Yes, will unscreened personnel be escorted:  
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?

No / Non  Yes / Oui

No / Non  Yes / Oui

**PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**

**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  
 No / Non  Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  
 No / Non  Yes / Oui

**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?  
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  
 No / Non  Yes / Oui

**INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)**

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  
 No / Non  Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?  
 No / Non  Yes / Oui



Contract Number / Numéro du contrat F6879-131009
Security Classification / Classification de sécurité

**PART C (continued) / PARTIE C (suite)**

For users completing the form manually use the summary chart to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.  
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉE			NATO				COMSEC							
	A	B	C	Confidential / Confidentiel	Secret	Top Secret / Très Secret	NATO Restricted / NATO Diffusion Restreinte	NATO Confidential / NATO Confidentiel	NATO Secret	COSMIC Top Secret / COSMIC Très Secret	Protected / Protégé			Confidential / Confidentiel	Secret	Top Secret / Très Secret		
											A	B	C					
Information / Assets / Renseignements / Biens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Media / Support TI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Link / Lien électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  No / Non  Yes / Oui  
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée.

12. b) Will the document attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  No / Non  Yes / Oui  
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

Security Classification / Classification de sécurité
--

**PÊCHES ET OCÉANS CANADA BIENS IMMOBILIERS**

**DEVIS POUR UNE CONVENTION D'OFFRE À COMMANDES CONCERNANT LA  
PRESTATION DE SERVICES ANNUELS D'INSPECTION, D'ENTRETIEN ET DE  
RÉPARATION DU MATÉRIEL ET DES COMPOSANTS ÉLECTRIQUES DANS LES  
BÂTIMENTS DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA SITUÉS AU CHEMIN SOUTHSIDE ET  
DANS LE HANGAR D'HÉLICOPTÈRES À ST. JOHN'S, TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

## INDEX

<b>SECTION</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>N<sup>o</sup> DE PAGE</b>
Section A	Exigences propres au site	3-7
Section B	Directives relatives à l'offre à commandes	8-16
Section C	Plan de sécurité du site	17-19
Section D	Liste de contrôle d'inspection	20-62
Section E	Inventaire du matériel électrique	63-88

## **SECTION A : EXIGENCES PROPRES AU SITE**

### **1.1 Portée des travaux**

.1 Les travaux se composent de deux (2) parties distinctes :

.1 (a) Une (1) inspection annuelle de tous les éléments indiqués dans la partie 1.2 intitulée « Description des travaux » et la partie 1.3 relative aux « Zones des travaux » de la section A.

.1 (b) L'entrepreneur doit fournir la main-d'œuvre, le matériel, l'outillage et l'équipement nécessaires pour procéder aux inspections annuelles des divers articles d'équipement, conformément à la liste de contrôle d'inspection disponible à la section F et aux exigences des commandes subséquentes de la section consacrée à l'inventaire du matériel électrique.

.2 Réaliser tous les travaux nécessaires de réparation ou d'entretien de tous les composants, comme il est mentionné dans le présent document et selon les besoins. Les commandes subséquentes de tous les travaux se feront de la manière indiquée dans la section B de la convention d'offre à commandes.

### **1.2 Description des travaux**

.1 Les travaux incluent l'inspection des éléments visés par l'inventaire du matériel électrique, comme il est indiqué dans la **section G** et ils correspondent aux listes de contrôle d'inspection des systèmes électriques de la **section F** pour chacune des installations mentionnées dans la **section A, partie 1.3**. Les éléments de l'inventaire du matériel électrique surlignés en gris ne sont pas couverts par la présente convention d'offre à commandes.

**REMARQUE : L'entrepreneur doit vérifier la liste d'inventaire, ajouter ou supprimer des éléments au cours de l'inspection du matériel sans coût additionnel pour le Ministère.**

**REMARQUE :** a) Les listes de contrôle d'inspection des systèmes électriques jointes à la section F sont offertes à titre de directives de l'inspection annuelle. (Seuls les éléments figurant sur ces listes de contrôle doivent faire l'objet d'une inspection.)

b) L'inventaire du matériel électrique joint à la section G se veut un guide aux fins de référence seulement.

c) L'inspection annuelle doit être révisée et examinée lors d'une réunion organisée avec les entrepreneurs et les représentants du Ministère avant la soumission du contrat. La date et l'heure de la réunion seront fixées par le gestionnaire des installations.

.2 L'entrepreneur doit dater et signer tous les éléments, tels qu'ils sont répertoriés dans la section F (liste de contrôle d'inspection des systèmes électriques).

.3 L'entrepreneur est tenu de soumettre un rapport sur les constatations et les résultats de l'inspection de manière à déterminer les travaux à réaliser et à estimer le coût des réparations.

.4 Les éléments qui ne sont pas couverts par le présent contrat sont indiqués dans la zone ombrée de l'inventaire du matériel électrique joint. Les codes d'identification sont les suivants :

**.1 Bâtiments de la base de Southside :**

- a) 05 155 MO1; MO2; MO3; MO4; MO5; MO6 et MO7
- b) 15 155 MO1
- c) 05 155 401
- d) 05 200 MO1; MO2; MO3; MO4; MO5; MO6; MO7 et 101
- e) 10 200 101
- f) 05 200 Con1; Con2 et Con3
- g) 05 500 101
- h) 05 341 MO1; MO2 et MO3
- i) 05 470 MO1

j) 05 471 MS1 et MS2

k) 10 524 201

### des bouées

#### **.2 Installation d'entretien des bouées/Hangar**

a) 10 060 01

b) 10 487 01

c) 10 250 01

#### **.3 Chantier, quais/jetées**

a) 05 200 101; 102 & 103

b) 05 370 01

c) 05 470 101

### inflammables

#### **.4 Installations de stockage des produits**

a) 15 153 01

b) 05 370 101 et 102

#### **.5 Installation électrique sur les quais**

a) 05 380 101

#### **.6 Entrepôt/Installation de stockage n° 1**

a) 05 370 tous 05

### services généraux

#### **.7 Hangar d'hélicoptères/Bâtiment des**

a) 05 341 01-06

b) 05 370 tous; 01-21 et 01-04

c) 05 520 01

## **1.3 Zones des travaux**

### Southside

1. Bâtiment de la base de Southside, 280, chemin

2. Installation d'entretien des bouées/Hangar des bouées, 270, chemin Southside

3. Chantier, quais/jetées, chantier de la base de

### Southside

4. Installations de stockage des produits

inflammables, chantier de la base de Southside

5. Installation électrique sur les quais, chantier de

### la base de Southside

6. Installation de stockage n° 1, 450, chemin Southside – Chantier du CN

7. Hangar d'hélicoptères/Bâtiment des services généraux – Torbay Road

8. Installation de stockage n° 4, 450, chemin Southside – Chantier du CN

9. Installation de stockage (atelier de menuiserie), 450, chemin Southside – Chantier du CN (aucun inventaire en cours)

#### 1.4 Date et durée

.1 L'inspection des systèmes électriques doit être menée pendant les heures normales de travail, soit du lundi au vendredi (de 8 h à 16 h). Sauf si le **gestionnaire des installations** autorise de travailler après les heures normales de travail.

#### 1.5 Identification des employés

.1 L'entrepreneur doit remettre au **gestionnaire des installations** les noms et adresses de toutes les personnes qui exécuteront les travaux. Toute modification apportée à la liste doit être communiquée au Ministère pendant toute la durée du contrat.

.2 L'entrepreneur est tenu d'apporter une pièce d'identité valide de son entreprise lorsqu'il visite la propriété ministérielle. Ces cartes d'identité doivent être visibles en tout temps.

.3 L'ensemble du personnel de l'entrepreneur doit obtenir et maintenir une **cote de sécurité et de fiabilité** valide accordée par le gouvernement du Canada et approuvée par Pêches et Océans Canada.

#### 1.6 Codes et normes

.1 Tous les travaux doivent être réalisés conformément à la version la plus récente des codes et normes suivants :

.1 *Code canadien de l'électricité*

.2 *Partie II du Code canadien du travail*

.3 *Code national du bâtiment*

.4 *Occupational Health and Safety Act and Regulations* de Terre-Neuve-et-Labrador

.5 *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*

.6 *Environmental Protection Act* de Terre-Neuve-et-Labrador

.7 Les travaux et le matériel utilisé doivent respecter ou excéder les normes en vigueur

de l'Office des normes générales du Canada, de l'Association canadienne de normalisation, de l'American Society for Testing Materials et de toute autre organisation applicable.

.8 En cas de conflit entre les codes ou normes susmentionnés, la norme ou le code le plus rigoureux s'applique.

## 1.7 Compétences

.1 Tous les travaux doivent être réalisés par au moins un (1) compagnon électricien.

## 1.8 Vérification des sites

.1 L'entrepreneur doit visiter le site avant de commencer les travaux et vérifier toutes les conditions existantes. Tout écart relevé dans les documents contractuels d'origine doit être examiné par le représentant ministériel avant le début des travaux.

.2 L'entrepreneur doit rencontrer le **gestionnaire des installations** avant de soumettre le contrat. L'heure et le lieu de la rencontre doivent être déterminés par le **gestionnaire des installations**.

## 1.9 Ordonnancement du travail

.1 Ces bâtiments seront occupés pendant toute la durée du présent contrat. Les travaux doivent être réalisés en réduisant au minimum les répercussions sur le fonctionnement de ces bâtiments. La durée d'immobilisation des systèmes concernés doit être limitée au minimum et déterminée à l'avance par le **gestionnaire des installations**.

.2 Tous les travaux doivent être effectués du lundi au vendredi, sauf indication contraire du **gestionnaire des installations**. Les horaires de travail doivent être déterminés en collaboration avec le **gestionnaire des installations**. Les travaux dans des zones sécurisées d'accès restreint doivent être exécutés pendant les heures normales de travail et inclus dans le prix de la soumission. Tous les lieux de travail doivent être nettoyés avant l'arrivée des occupants du bâtiment pendant les journées de travail (de 8 h à 16 h).

.3 La réalisation de tous les travaux doit être coordonnée avec les autres entrepreneurs travaillant dans le bâtiment qui ne sont pas visés par le présent contrat.

#### **1.10 Protection des travailleurs**

.1 L'entrepreneur doit s'assurer que toutes les procédures de verrouillage et d'étiquetage sont respectées par les personnes intervenant sur de l'équipement et des composants électriques conformément à la dernière version du *Code canadien de l'électricité*.

.2 L'entrepreneur devra se familiariser avec toutes les procédures et le Règlement sur la santé et la sécurité au travail et les respecter lors de la visite des lieux.

## **SECTION B : DIRECTIVES RELATIVES À L'OFFRE À COMMANDES**

***TOUTE COMMANDE SUBSÉQUENTE À LA PRÉSENTE OFFRE À COMMANDES DOIT UNIQUEMENT ÊTRE PASSÉE POUR DES RÉPARATIONS ET DES SERVICES D'ENTRETIEN MINEURS.***

### **PARTIE I : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

#### **1.1 Procédures relatives aux commandes subséquentes à l'offre à commandes**

Le **gestionnaire des installations** peut passer des commandes subséquentes à la présente offre à commandes soit en soumettant une demande de commande subséquentes à une offre à commandes (PWGSC-TPSGC 942), soit par téléphone après soumission du formulaire de demande de commande subséquentes.

### **PARTIE II : PORTÉE DES TRAVAUX**

#### **2.1 Exigences**

Le cas échéant, fournir les **services électriques** demandés sur place à l'appui des travaux de réparation et d'entretien mineurs dans les neuf (9) installations indiquées à la **section A, partie 1.3**.

#### **2.2 Responsabilités de l'entrepreneur**

##### **2.2.1 Sous-traitance**

.1 Seuls les sous-traitants qui ont été approuvés au préalable par écrit par le gestionnaire des installations sont autorisés à travailler dans le cadre de la présente convention d'offre à commandes.

.2 L'entrepreneur doit s'assurer que l'ensemble de son personnel, les sous-traitants et les employés de ceux-ci comprennent les règlements et s'y conforment en tout temps lorsqu'ils se trouvent dans les locaux de Pêches et Océans Canada.

.3 Lorsqu'il conclut un contrat avec un sous-traitant, l'entrepreneur doit, à moins que le **gestionnaire des installations** ne donne un consentement écrit à l'effet contraire, s'assurer que le sous-traitant est lié par des conditions qui sont compatibles avec celles du contrat et qui, de l'avis du **gestionnaire des installations**, ne sont pas moins avantageuses pour le gouvernement du Canada que celles du contrat. Le risque associé à tout écart par rapport aux conditions du contrat, notamment en ce qui concerne le droit de résilier le contrat, est assumé entièrement par l'entrepreneur.

.4 L'ensemble du personnel du sous-traitant doit obtenir et maintenir une cote de sécurité et de fiabilité valide accordée par le gouvernement du Canada et approuvée par Pêches et Océans Canada.

.5 Le consentement donné à la conclusion d'un contrat de sous-traitance ne libère pas l'entrepreneur de ses obligations aux termes du contrat et n'a pas pour effet d'engager la responsabilité du gouvernement du Canada ou de la Couronne envers un sous-traitant.

.6 Les travaux approuvés que réaliseront les sous-traitants doivent être facturés selon le tableau des prix unitaires.

## 2.3 Début des travaux

L'entrepreneur devra mobiliser son personnel et entamer les travaux dans les vingt-quatre (24) heures qui suivent la réception de la notification émise par le **gestionnaire des installations**.

**Concernant les demandes urgentes :** les travaux doivent commencer dans un délai de deux (2) heures.

## 2.4 Outils et matériel

Il incombe à l'entrepreneur et à ses employés de fournir leurs propres outils et matériel qui constituent les exigences fondamentales de chaque projet.

## **2.5 Nettoyage des lieux de travail**

L'entrepreneur devra, une fois les travaux terminés, déblayer le chantier et nettoyer les lieux de travail d'une manière jugée satisfaisante par le **gestionnaire des installations** et conformément à ses directives.

## **2.6 Rectification des défauts des travaux**

L'entrepreneur devra, sur avis du **gestionnaire des installations** et dans les délais dictés dans ledit avis, rectifier à ses frais toute défectuosité ou tout vice causé par une main-d'œuvre ou des matériaux défectueux et qui se manifeste dans les travaux dans les douze (12) mois qui suivent la date d'acceptation finale.

## **2.7 Publicité**

L'entrepreneur n'autorisera la tenue d'aucune cérémonie publique et il ne devra ni installer ni permettre l'installation d'enseignes ou de panneaux publicitaires ayant trait aux travaux sans l'approbation du **gestionnaire des installations**.

## **2.8 Coopération avec les autres entrepreneurs**

L'entrepreneur devra pleinement collaborer avec les autres entrepreneurs ou ouvriers dépêchés sur les lieux des travaux par le **gestionnaire des installations**.

### **PARTIE III : DROITS ET OBLIGATIONS DES REPRÉSENTANTS MINISTÉRIELS**

Il incombe au **gestionnaire des installations** ce qui suit :

a) avoir en tout temps accès aux sites pendant toute la durée des travaux, et l'entrepreneur doit fournir au **gestionnaire des installations** des renseignements complets et de l'aide afin de s'assurer que les travaux sont réalisés conformément aux contrats conclus dans le cadre de la présente offre à commandes.

b) se prononcer sur toute question visant à déterminer si les travaux ont été réalisés dans le respect des exigences fixées par les contrats passés dans le cadre de la présente offre à commandes ou si l'entrepreneur doit adopter des mesures en vertu du contrat, y compris des questions liées à la recevabilité, à la qualité ou la quantité des matériaux ou de la main-d'œuvre fournis pour la réalisation des travaux et à l'échéancier et la programmation des diverses phases de l'exécution des travaux.

c) a le droit d'exiger la réalisation de travaux mineurs supplémentaires même pour des travaux déjà en cours, de supprimer ou de modifier l'ensemble ou une partie des travaux inscrits dans les plans et les devis. Il appartient au **gestionnaire des installations** de décider si ce que l'entrepreneur a fait ou omis de faire conformément aux instructions exposées dans la présente sous-section a augmenté ou diminué le coût des travaux, et les montants dus par le gouvernement du Canada à l'entrepreneur en vertu du contrat seront modifiés en conséquence.

### **PARTIE IV : MODALITÉS DE L'OFFRE À COMMANDES**

#### **4.1 Commandes subséquentes de services**

Les services seront rendus dans les vingt-quatre (24) heures qui suivent la réception d'un document à commande subséquente, sauf dans des situations d'urgence où un délai de deux (2) heures est requis.

#### 4.2 Gestion des offres à commandes

L'entrepreneur doit tenir un registre des offres à commandes pour tous les travaux ou services offerts à Pêches et Océans Canada en vertu de la présente offre à commandes. Les registres consistent en des dossiers créés pour chacun des travaux ou services offerts. Ils comprennent :

- un exemplaire du formulaire de demande de services;
- les noms des ouvriers qualifiés travaillant sur le projet;
- un exemplaire des factures soumises au ministère d'origine;
- la liste du matériel fourni;
- des factures détaillées indiquant la somme globale du matériel fourni au Ministère.

L'autorité administrative peut périodiquement examiner les registres des offres à commandes. Elle peut également demander à rencontrer l'entrepreneur et procéder à la vérification hors site des registres de son choix.

#### 4.3 Estimations

Lorsqu'une estimation du coût de l'exécution de travaux précis est requise, le **gestionnaire des installations** doit fournir à l'entrepreneur un énoncé des travaux requis, et l'entrepreneur doit soumettre à l'utilisateur désigné une estimation du coût de l'exécution des travaux précisés conformément à la disposition sur les prix de l'offre à commandes. L'entrepreneur ne doit pas entreprendre les travaux spécifiés tant qu'une commande subséquente n'a pas été émise par l'utilisateur désigné. Le coût estimé indiqué dans la commande subséquente ne doit pas être dépassé sans l'autorisation écrite expresse du **gestionnaire des installations**.

#### 4.4 Émission de permis

Il incombe à l'entrepreneur d'obtenir et de renouveler l'ensemble des permis, licences ou certificats d'approbation requis pour exécuter les travaux en vertu des lois fédérales, provinciales ou municipales pertinentes. Tous les frais imposés en vertu de ces lois et règlements seront à la charge de

l'entrepreneur. L'entrepreneur fournira sur demande au gouvernement du Canada une copie des permis, licences ou certificats susmentionnés.

#### **4.5 Réglementation du site**

L'entrepreneur accepte de se conformer à tous les règlements permanents et autres en vigueur à l'emplacement où les travaux doivent être exécutés concernant la sécurité des personnes sur place ou la protection des biens contre les pertes ou les dommages résultant d'une cause quelconque, y compris l'incendie.

#### **4.6 Récupération**

Tous les résidus et toutes les matières de rebut, sauf les éléments expressément visés par le devis, deviennent la propriété de l'entrepreneur qui se chargera de leur élimination hors du site.

#### **4.7 Indemnisation des accidentés du travail**

Toutes les personnes chargées d'effectuer les travaux doivent impérativement être couvertes par la loi d'indemnisation des accidents du travail applicable qui protège les employés blessés.

#### **4.8 Règlements sur la sécurité et codes du travail**

L'entrepreneur doit se conformer à toutes les règles et normes de sécurité et aux codes du travail en vigueur dans l'ensemble des juridictions où les travaux doivent être exécutés.

#### **4.9 Lois applicables**

La présente offre à commandes et tout contrat qui en résulte doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, et les relations entre les parties sont déterminées par ces lois.

#### **4.10 Inspection**

Le **gestionnaire des installations** agira à titre d'inspecteur et de destinataire pour tous les travaux, et il sera le principal interlocuteur pour toutes les questions techniques de l'entrepreneur, notamment l'interprétation du devis et la planification des travaux.

#### 4.11 Permis et règlements administratifs

L'entrepreneur s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et règlements du travail, tant fédéraux que provinciaux ou municipaux, comme si les travaux étaient exécutés pour une personne autre que le gouvernement du Canada et à payer tous les droits de permis et de certificats nécessaires à la réalisation des travaux. Les coûts des permis seront remboursés sur les mêmes principes que les coûts inhérents au matériel.

#### 4.12 Mode de paiement

1. Le paiement versé par Sa Majesté pour les travaux exécutés devra se faire conformément à la base de paiement précisée ci-après :

a) Les factures doivent être soumises tous les mois, y compris les exemplaires distincts des coûts de toutes les demandes de services émises au cours du mois en question.

b) Dans les trente (30) jours qui suivent la date de réception d'une facture et des documents justificatifs conformément aux modalités du contrat.

#### 4.13 Vérification du temps

**Le gestionnaire des installations** pourra vérifier le temps facturé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur, avant ou après le versement du paiement à ce dernier en vertu des conditions du contrat. Si la vérification est effectuée après le versement du paiement, l'entrepreneur consent à rembourser immédiatement sur demande du **gestionnaire des installations** toute somme payée en trop.

#### 4.14 Vérification du prix contractuel et du délai d'exécution

**Le gestionnaire des installations** pourra vérifier le temps facturé et le prix contractuel des matériaux connexes utilisés, avant ou après le versement du

paiement à l'entrepreneur. Si la vérification est effectuée après le versement du paiement, l'entrepreneur consent à rembourser immédiatement sur demande de Sa Majesté toute somme payée en trop.

## **SECTION C : PLAN DE SÉCURITÉ PROPRE AU SITE**

### **1.1 Référence**

.1 Respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur la santé et la sécurité.

.2 Respecter la partie II du *Code canadien du travail*.

.3 Respecter la dernière version du *Code canadien de l'électricité*.

### **1.2 Plan de sécurité propre au site**

.1 Exécuter l'ensemble des travaux stipulés dans le présent contrat en insistant le plus possible sur la sécurité des travailleurs et de toute autre personne autorisée à travailler ou à circuler sur les lieux des travaux.

.2 Nonobstant les autres exigences en matière de sécurité indiquées dans la présente section ou dans toute autre section du devis, l'entrepreneur devra préparer un plan de sécurité propre au site décrivant toutes les procédures et pratiques de travail sécuritaires qui doivent être suivies par l'ensemble du personnel autorisé à travailler ou à circuler sur les lieux des travaux. Ce plan de sécurité doit respecter la législation en matière de sécurité et la réglementation connexe provinciale et fédérale applicable. Élaborer le plan en collaboration avec les différents sous-traitants qui réaliseront les travaux sur le site à tout moment pendant la durée du contrat. S'assurer que tous les types pertinents de travaux sont abordés dans le plan et que toutes les procédures de sécurité connexes y sont incluses et qu'elles sont suivies pendant l'exécution desdits travaux. Il incombe à l'entrepreneur de veiller à ce que l'ensemble des travailleurs et personnes autorisées à travailler en vertu du contrat se familiarise avec tous les aspects du plan de sécurité par la mise en place d'un plan de communication intégré dans le plan de sécurité de manière claire et spécifique.

.3 Avant le début des travaux, le plan de sécurité propre au site doit être affiché dans une zone commune du site à la vue de tous les travailleurs et de toute autre personne autorisée à travailler ou à circuler sur les lieux des travaux. S'assurer que tous les employés connaissent l'existence de ce plan de sécurité propre au site et l'endroit où il est affiché.

.4 L'entrepreneur doit prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que tous les travailleurs et toutes les personnes autorisées à pénétrer sur le site sont informés des règles et procédures de sécurité qui ont été affichées et qu'ils acceptent de s'y conformer. Le **gestionnaire des installations** ou ses représentants se réservent le droit de demander le renvoi de toute personne ne respectant pas le plan de sécurité propre au site. Toute personne exclue du site ne pourra y retourner.

.5 Le plan de sécurité propre au site doit être préparé dès la notification de l'attribution du contrat et doit être terminé avant le début des travaux. Un tel plan doit être révisé lorsque des modifications sont apportées aux procédures de travail à suivre ou à la demande d'un agent de sécurité habilité par l'autorité compétente. Le plan de sécurité et toute version révisée doivent être remis au **gestionnaire des installations** ou à son représentant uniquement à titre d'information ou à des fins de conservation. La soumission du plan de sécurité propre au site au **gestionnaire des installations** ne dégage pas l'entrepreneur de ses obligations légales telles qu'elles sont définies par les lois ou les règlements fédéraux et provinciaux sur la sécurité.

### **1.3 Exigences supplémentaires en matière de sécurité**

.1 L'entrepreneur devra respecter toutes les politiques ou procédures en matière de sécurité et de santé qui s'appliquent au site.

.2 Dans le cas où des différences ou des divergences sont soulevées quant aux lois, aux règlements ou aux normes de sécurité qui s'appliquent au présent contrat ou aux travaux exécutés, les dispositions qui sont les plus

rigoureuses seront appliquées et exécutées. Le **gestionnaire des installations** a le pouvoir de décider quelles dispositions s'appliqueront dans les circonstances particulières.

.3 En se soumettant au présent contrat, l'entrepreneur consent ainsi que les sous-traitants à respecter toutes les exigences législatives fédérales et provinciales pertinentes et les normes de l'industrie.

.4 L'entrepreneur n'est pas autorisé à conclure des marchés de sous-traitance sans autorisation préalable du **gestionnaire des installations**.

.5 Avant le début des travaux, l'entrepreneur devra fournir la preuve que tous les membres de son personnel sont protégés par la Commission des accidents du travail.

.6 En cas de danger, le **gestionnaire des installations** doit :

.1) prendre les dispositions qui s'imposent avec l'entrepreneur pour opérer les changements nécessaires de façon à ne pas compromettre la sécurité et la santé des personnes exposées ou à protéger la propriété;

.2) lorsque la situation n'est pas résolue comme l'entendrait le **gestionnaire des installations**, celui-ci doit en aviser l'organisme compétent chargé de l'application de la loi à l'échelle provinciale ou fédérale et solliciter son aide pour trouver la façon la plus appropriée de résoudre le problème.

.7 Le **gestionnaire des installations** a le pouvoir d'arrêter les travaux entrepris par l'entrepreneur si, d'après lui, les travaux ne sont pas exécutés d'une manière sûre par l'entrepreneur ou si les travaux sont réalisés d'une manière qui serait contraire aux exigences des lois applicables en matière de santé et de sécurité.

#### **1.4 Indemnisation des accidentés du travail (embauchés par les entrepreneurs)**

Il est OBLIGATOIRE que toutes les personnes chargées d'effectuer les travaux soient couvertes par la loi d'indemnisation des accidents du travail applicable qui protège les employés blessés.

### **1.5 Règlements relatifs au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail**

L'entrepreneur doit étiqueter et expédier les produits visés par la *Loi sur les produits dangereux* [L.R.C. (1985), ch. H-3] et les règlements conformément à ladite loi et aux règlements et joindre à l'envoi des fiches signalétiques remplies en anglais ou en français.

## **SECTION D : LISTE DE CONTRÔLE D'INSPECTION**

- 1) Bâtiment Southside, 280, chemin Southside
- 2) Installation d'entretien des bouées, 270, chemin Southside
- 3) Chantier, quais, jetées, chantier de la base de Southside
- 4) Installations de stockage des produits inflammables, chantier de la base de Southside
- 5) Installation électrique sur les quais, chantier de la base de Southside
- 6) Installation de stockage n° 1, 440, chemin Southside
- 7) Installation de stockage n° 4, 450, chemin Southside
- 8) Hangar d'hélicoptères/Bâtiment des services généraux – Torbay Road
- 9) Installation de stockage (atelier de menuiserie) – Aucune liste de contrôle à jour

## LISTE DE CONTRÔLE D'INSPECTION

### SECTION D

1) Base de Southside

6 pages

## 153A – Commandes électriques et électroniques

---

Code du matériel : 153      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment : Base  
de Southside

### Instructions de la liste de contrôle

1. Relever la présence de poussière, de salissure et d'humidité (consigner dans le rapport si possible).
2. Vérifier l'installation : le serrage des écrous et des vis. Relever toute trace de corrosion par piqûres et tout signe de ternissement dû à la chaleur.
3. Vérifier l'insolation des fils.
4. Vérifier l'intérieur et l'extérieur du cadre.
5. Vérifier les tensions.
6. Nettoyer les surfaces extérieures et intérieures.
7. Vérifier les voyants lumineux et les commutateurs de sélection.
8. Effectuer un essai de fonctionnement.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 200A – Interrupteurs

---

Code du matériel : 200      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment : Base  
de Southside

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Vérifier que le dispositif fonctionne correctement et de manière fluide et qu'il n'y a pas de signe de grippage; ajuster au besoin.
2. Ouvrir l'appareil et enlever la poussière et la saleté à l'aide d'un aspirateur.
3. Examiner d'éventuelles traces de détérioration, de surchauffe et de dégâts; vérifier le serrage de tous les boulons et des bornes.
4. Nettoyer les extrémités des fusibles et les porte-fusibles (s'il y a lieu).
5. Nettoyer la partie supérieure et les zones avoisinantes.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 212A – Panneau de distribution, éclairage et appareils

---

Code du matériel : 212      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment : Base  
de Southside

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Nettoyer l'intérieur du boîtier (indiquer le nettoyage dans le rapport si nécessaire).
2. Vérifier que les connexions n'ont pas été endommagées par la chaleur, que les câbles sont bien connectés et autres défauts.
3. Vérifier que le montage est stable et solide.
4. Vérifier le couvercle ou les portes ainsi que le dispositif de verrouillage.
5. Vérifier la sécurité des conduits et que les fixations sont bien attachées au boîtier.
6. Vérifier la mise à la terre.
7. Inspecter les fusibles, nettoyer les points de contact et vérifier les connexions des câbles et des barres collectrices.
8. Actionner trois fois tous les interrupteurs et les disjoncteurs.
9. Vérifier la tension et l'intensité des câbles primaires.
10. Vérifier l'intensité de chaque phase.
11. Vérifier le serrage des bornes.
12. Procéder à un test par infrarouge et consigner toutes les anomalies relevées.
13. S'assurer que la taille des appareils actuels est adaptée à la charge possible et aux risques de court-circuit.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 215A – Appareils de distribution (répartiteur)

---

Code du matériel : 215      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment : Base de Southside

### **Instructions de la liste de contrôle**

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Vérifier l'état des coffrets et des armoires, s'assurer que le montage est stable et solide et nettoyer, réparer et repeindre, au besoin.
2. Vérifier les connexions de masse.
3. Inspecter tous les câbles à la recherche d'éventuelles traces de détérioration, de surchauffe et de desserrement des connexions et de gonflement des câbles. Serrer et réparer les raccords de câble, au besoin.
4. Vérifier la sécurité des conduits et que les fixations sont bien attachées au boîtier et resserrer et réparer au besoin.
5. S'assurer que tous les couvercles sont correctement installés.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## **344A – Appareils de chauffage et de ventilation électriques**

**Code du matériel : 344      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment : Base de Southside**

### **Instructions de la liste de contrôle**

1. Généralités
  - a) Vérifier la mise en service et le fonctionnement du thermostat.
  - b) Vérifier que l'appareil n'émet aucun bruit excessif et qu'il n'y a aucune vibration ou fuite.
  - c) Vérifier que le moteur tourne librement à la main.
  - d) S'assurer que l'appareil fonctionne normalement.
  - e) Relever tout signe de surchauffe.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 491A – Transformateur et système de ventilation à sec

Code du matériel : 491      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment : Base de Southside

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Préparation
  - a) S'assurer que l'ensemble des vêtements et de l'équipement de protection (lunettes de protection, tapis en caoutchouc, gants pour haute tension, etc.) sont disponibles.
  - b) S'assurer de la présence de panneaux de signalisation et de la garde sous clé de l'équipement.
  - c) Mettre les dispositifs à l'essai à l'aide du testeur CATU, puis vérifier les tensions.
  - d) Installer des dispositifs de mise à la terre sur toutes les phases; des panneaux doivent indiquer que l'équipement est raccordé à la terre.
2. S'assurer que tous les aérateurs à lames sont dégagés.
3. Vérifier la température, relever les bruits inhabituels, les défauts de mise à la terre et les enroulements primaires et secondaires.
4. Bien nettoyer l'intérieur du transformateur; utiliser un aspirateur pour les raccords isolés.
5. Vérifier l'assise des connexions à basse et haute tension.
6. Vérifier les laminations et relever toute décoloration anormale.
7. Vérifier la tension des connexions à basse et haute tension.
8. Vérifier le blocage de la bobine pour déceler tout signe de desserrement.
9. Lubrifier les ventilateurs, s'il y a lieu.
10. Consigner :
  - a) les mesures de la résistance au mégohmmètre.
  - b) les mesures à l'ampèremètre.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## LISTE DE CONTRÔLE D'INSPECTION

### SECTION D

2) Installation d'entretien des bouées

8 pages

## 120A – Disjoncteurs sous boîtier moulé

---

Code du matériel : 120      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :  
Installation d'entretien des bouées

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Vérifier l'état du boîtier du disjoncteur, le nettoyer ou le remplacer au besoin.
2. Vérifier que les connexions n'ont pas été endommagées par la chaleur ou qu'elles ne sont pas lâches et resserrer au besoin en suivant les tensions de serrage recommandées par le fabricant.
3. Vérifier le fonctionnement des disjoncteurs avec poussoir de déclenchement en mode manuel afin de déplacer les mécanismes de déclenchement.
4. Les disjoncteurs avec un bloc déclencheur électronique doivent être équipés d'un dispositif de protection contre les défauts de terre intégré. L'entretien des circuits électroniques doit être réalisé dans le respect des instructions du fabricant.
5. Vérifier le capteur du dispositif de protection contre les défauts de terre pour s'assurer que les connexions sont solides et propres. Toute réparation nécessaire doit être réalisée par le fabricant.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 153A – Commandes électriques et électroniques

---

Code du matériel : 153      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :  
Installation d'entretien des bouées

### Instructions de la liste de contrôle

1. Relever la présence de poussière, de salissure et d'humidité; nettoyer au besoin.
2. Vérifier l'installation : le serrage des écrous et des vis. Relever toute trace de corrosion par piqûres et tout signe de ternissement dû à la chaleur.
3. Vérifier l'insolation des fils.
4. Vérifier l'intérieur et l'extérieur du cadre.
5. Vérifier les tensions.
6. Nettoyer les surfaces extérieures et intérieures.
7. Vérifier les voyants lumineux et les commutateurs de sélection.
8. Effectuer un essai de fonctionnement.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 200A – Interrupteurs

---

Code du matériel : 200      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :  
Installation d'entretien des bouées

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Vérifier que le dispositif fonctionne correctement et de manière fluide et qu'il n'y a pas de signe de grippage; ajuster au besoin.
2. Ouvrir l'appareil et enlever la poussière et la saleté à l'aide d'un aspirateur.
3. Examiner d'éventuelles traces de détérioration, de surchauffe et de dégâts; vérifier le serrage de tous les boulons et des bornes.
4. Nettoyer les extrémités des fusibles et les porte-fusibles (s'il y a lieu).
5. Nettoyer la partie supérieure et les zones avoisinantes.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

---

## 212A – Panneau de distribution, éclairage et appareils

---

Code du matériel : 212 Niveau : 2 Fréquence/Année : 1 Bâtiment :  
Installation d'entretien des bouées

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Nettoyer l'intérieur du boîtier; enlever la poussière et la saleté à l'aide d'un aspirateur.
2. Vérifier que les connexions n'ont pas été endommagées par la chaleur, que les câbles sont bien connectés et autres défauts.
3. Vérifier que le montage est stable et solide.
4. Vérifier le couvercle ou les portes ainsi que le dispositif de verrouillage.
5. Vérifier la sécurité des conduits et que les fixations sont bien attachées au boîtier.
6. Vérifier la mise à la terre.
7. Vérifier que le système d'identification est adéquat et que le répertoire figurant sur le panneau est à jour.
8. Inspecter les fusibles, nettoyer les points de contact et vérifier les connexions des câbles et des barres collectrices.
9. Actionner trois fois tous les interrupteurs et les disjoncteurs.
10. Vérifier la tension et l'intensité des câbles primaires.
11. Vérifier l'intensité de chaque phase.
12. Vérifier le serrage des bornes.
13. Procéder à un test par infrarouge et consigner toutes les anomalies relevées.
14. S'assurer que la taille des appareils actuels est adaptée à la charge possible et aux risques de court-circuit.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## **261A – Ventilateur de plafond (circulation)**

---

**Code du matériel : 261      Niveau : 2      Fréquence/Année : 01      Bâtiment :**  
Installation d'entretien des bouées

### **Instructions de la liste de contrôle**

1. Appuyer sur l'interrupteur marche/arrêt du ventilateur pour s'assurer qu'il fonctionne correctement.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## **386A – Centre de commande des moteurs**

**Code du matériel : 386      Niveau : 2      Fréquence/Année : 01      Bâtiment :**  
Installation d'entretien des bouées

**Exigences :** Aspirateur, solvant de dégraissage, gants en caoutchouc testés en toute sécurité, tapis en caoutchouc, lunettes de sécurité, outils à main isolés et outils électroportatifs à double isolation.

### **Instructions de la liste de contrôle**

***S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.***

1. Appuyer sur l'interrupteur général avant de commencer les vérifications.
2. Nettoyer les traces de saleté, de rouille ou de corrosion. Indiquer si les traces sont excessives.
3. Vérifier le serrage des connecteurs électriques; relever tout signe de décoloration des éléments sous tension.
4. Vérifier les raccords mécaniques.
5. Vérifier la pression des attaches à ressort des douilles de fusible.
6. Vérifier si les raccords flexibles présentent des brins effilochés, en les fléchissant sur toute leur longueur.
7. Relever tout signe de surchauffe ou de dommages mécaniques sur les bobines.
8. Appuyer sur les boutons, les commutateurs de sélection ou les dispositifs de commande : (nettoyage à inclure dans le rapport si nécessaire); vérifier les contacts des appareils.
9. Vérifier si les contacteurs clignotent; si c'est le cas, vérifier les réglages pour éliminer le rebondissement de contact.
10. Vérifier qu'il n'y a aucun bruit et contrôler les bobines de déphasage, la surface magnétique, l'étanchéité, les grippages mécaniques et les rivets desserrés.
11. Répertorier tout élément devant être prochainement remplacé.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 471A – Démarreur combiné

Code du matériel : 471 Niveau : 2 Fréquence/Année : 1 Bâtiment :  
Installation d'entretien des bouées

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Appuyer sur l'interrupteur général avant de commencer les vérifications.
2. Nettoyer les traces de saleté, de rouille ou de corrosion. Indiquer si les traces sont excessives.
3. Vérifier le serrage des connecteurs électriques; relever tout signe de décoloration des éléments sous tension.
4. Vérifier les raccords mécaniques.
5. Vérifier la pression des attaches à ressort des douilles de fusible.
6. Vérifier si les raccords flexibles présentent des brins effilochés, en les fléchissant sur toute leur longueur.
7. Relever tout signe de surchauffe ou de dommages mécaniques sur les bobines.
8. Appuyer sur les boutons, les commutateurs de sélection ou les dispositifs de commande : nettoyer et vérifier les contacts des appareils. Procéder aux essais de continuité du circuit de pilotage.
9. Vérifier si les contacteurs clignotent; si c'est le cas, vérifier les réglages pour éliminer le rebondissement de contact.
10. Vérifier qu'il n'y a aucun bruit et contrôler les bobines de déphasage, la surface magnétique, l'étanchéité, les grippages mécaniques et les rivets desserrés.
11. Polir les bagues des fusibles si elles sont en cuivre; vérifier que les bagues sont bien serrées et que la taille des fusibles est adaptée.
12. Remplacer les pointes de contact si elles sont trop endommagées. Ne pas remplir les pointes argentées. Vérifier, nettoyer et remplacer dès lors qu'il reste moins de 50 % de la surface de contact.
13. Contrôler la pression de contact pour s'assurer que la pression est uniforme sur toutes les pointes.
14. Nettoyer les surfaces magnétiques, vérifier les bobines de déphasage et d'amorçage et qu'aucune pièce n'est mal alignée ou grippée.
15. Déclencher les relais de surcharge à la main pour s'assurer qu'ils ne sont pas liés mécaniquement. Nettoyer et vérifier la résistance chauffante et serrer les raccords d'huile de graissage.
16. Vérifier s'il n'y a pas de rupture au niveau des séparations d'arc et que les segments de soufflage de l'arc ne présentent pas de traces de brûlure. Remplacer si un tiers s'est évaporé.
17. Vérifier la continuité et la tension des redresseurs.
18. Nettoyer les relais, vérifier qu'il n'y a pas de grippage mécanique et contrôler l'amorçage. Vérifier les contacts.
19. Contrôler la séquence de démarrage pour s'assurer que les commandes fonctionnent correctement.

20. Dispositifs de commande, pressostats et thermocontacts : vérifier les limites minimales et maximales de fonctionnement. Vérifier s'il y a un scintillement des contacts (en pompant les principaux contacts).
21. Vérifier que la taille des dispositifs de protection contre les surcharges et des dispositifs de surintensité est adaptée.
22. Répertorier tout élément devant être remplacé.
23. Réaliser un balayage infrarouge de l'unité.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 491A – Transformateur et système de ventilation à sec

Code du matériel : 491 Niveau : 2 Fréquence/Année : 1 Bâtiment :  
Installation d'entretien des bouées

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Préparation
  - a) S'assurer que l'ensemble des vêtements et de l'équipement de protection (lunettes de protection, tapis en caoutchouc, gants pour haute tension, etc.) sont disponibles.
  - b) S'assurer de la présence de panneaux de signalisation et de la garde sous clé de l'équipement.
  - c) Mettre les dispositifs à l'essai à l'aide du testeur CATU, puis vérifier les tensions.
  - d) Installer des dispositifs de mise à la terre sur toutes les phases; des panneaux doivent indiquer que l'équipement est raccordé à la terre.
2. S'assurer que tous les aérateurs à lames sont dégagés.
3. Vérifier la température, relever les bruits inhabituels, les défauts de mise à la terre et les enroulements primaires et secondaires.
4. Bien nettoyer l'intérieur du transformateur; utiliser un aspirateur pour les raccords isolés.
5. Vérifier l'assise des connexions à basse et haute tension.
6. Vérifier les laminations et relever toute décoloration anormale.
7. Vérifier la tension des connexions à basse et haute tension.
8. Vérifier le blocage de la bobine pour déceler tout signe de desserrement.
9. Lubrifier les ventilateurs, s'il y a lieu.
10. Consigner :
  - a) les mesures de la résistance au mégohmmètre.
  - b) les mesures à l'ampèremètre.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## LISTE DE CONTRÔLE D'INSPECTION

### SECTION D

3) CHANTIER, QUAIS/JETÉES

1 PAGE

## 386A – Centre de commande des moteurs

Code du matériel : 386 Niveau : 2 Fréquence/Année : 01 Bâtiment :  
Chantier, quais/jetées

**Exigences :** Aspirateur, solvant de dégraissage, gants en caoutchouc testés en toute sécurité, blanchets de caoutchouc, lunettes de sécurité, outils à main isolés et outils électroportatifs à double isolation.

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

Pièces de rechange recommandées :

- a) Jeu de contacts
  - b) Trousse de contacts à ressort
  - c) Bobine d'électro-aimant
  - d) Redresseur (commande à courant continu)
  - e) Limiteur de surtension du redresseur (commande à courant continu)
1. Appuyer sur l'interrupteur général avant de commencer les vérifications.
  2. Nettoyer les traces de saleté, de rouille ou de corrosion. Indiquer si les traces sont excessives.
  3. Vérifier le serrage des connecteurs électriques; relever tout signe de décoloration des éléments sous tension.
  4. Vérifier les raccords mécaniques.
  5. Vérifier la pression des attaches à ressort des douilles de fusible.
  6. Vérifier si les raccords flexibles présentent des brins effilochés, en les fléchissant sur toute leur longueur.
  7. Relever tout signe de surchauffe ou de dommages mécaniques sur les bobines.
  8. Appuyer sur les boutons, les commutateurs de sélection ou les dispositifs de commande : nettoyer et vérifier les contacts des appareils. Procéder aux essais de continuité du circuit de pilotage.
  9. Vérifier si les contacteurs clignotent; si c'est le cas, vérifier les réglages pour éliminer le rebondissement de contact.
  10. Vérifier qu'il n'y a aucun bruit et contrôler les bobines de déphasage, la surface magnétique, l'étanchéité, les grippages mécaniques et les rivets desserrés.
  11. Répertorier tout élément devant être prochainement remplacé.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## LISTE DE CONTRÔLE D'INSPECTION

### SECTION D

#### 4) INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES PRODUITS INFLAMMABLES 4 PAGES

---

## 200A – Interrupteurs

---

Code du matériel : 200 Niveau : 2 Fréquence/Année : 1 Bâtiment :  
Installations de stockage des produits inflammables

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Vérifier que le dispositif fonctionne correctement et de manière fluide et qu'il n'y a pas de signe de grippage; ajuster au besoin.
2. Ouvrir l'appareil et enlever la poussière et la saleté à l'aide d'un aspirateur.
3. Examiner d'éventuelles traces de détérioration, de surchauffe et de dégâts; vérifier le serrage de tous les boulons et des bornes.
4. Nettoyer les extrémités des fusibles et les porte-fusibles (s'il y a lieu).
5. Nettoyer la partie supérieure et les zones avoisinantes.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 212A – Panneau de distribution, éclairage et appareils

Code du matériel : 212 Niveau : 2 Fréquence/Année : 1 Bâtiment :  
Installations de stockage des produits inflammables

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Nettoyer l'intérieur du boîtier; enlever la poussière et la saleté à l'aide d'un aspirateur.
2. Vérifier que les connexions n'ont pas été endommagées par la chaleur, que les câbles sont bien connectés et autres défauts.
3. Vérifier que le montage est stable et solide.
4. Vérifier le couvercle ou les portes ainsi que le dispositif de verrouillage.
5. Vérifier la sécurité des conduits et que les fixations sont bien attachées au boîtier.
6. Vérifier la mise à la terre.
7. Inspecter les fusibles, nettoyer les points de contact et vérifier les connexions des câbles et des barres collectrices.
8. Actionner trois fois tous les interrupteurs et les disjoncteurs.
9. Vérifier la tension et l'intensité des câbles primaires.
10. Vérifier l'intensité de chaque phase.
11. Vérifier le serrage des bornes.
12. Procéder à un test par infrarouge et consigner toutes les anomalies relevées.
13. S'assurer que la taille des appareils actuels est adaptée à la charge possible et aux risques de court-circuit.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## **344A – Appareils de chauffage et de ventilation électriques**

**Code du matériel : 344      Niveau : 2      Fréquence/Année : 01      Bâtiment :**  
Installations de stockage des produits inflammables

### **Instructions de la liste de contrôle**

1. Généralités
  - a) Vérifier la mise en service et le fonctionnement du thermostat.
  - b) Vérifier que l'appareil n'émet aucun bruit excessif et qu'il n'y a aucune vibration ou fuite.
  - c) Vérifier que le moteur tourne librement à la main.
  - d) Lubrifier le moteur (3 gouttes d'huile SAE 10 ND)
  - e) S'assurer que l'appareil fonctionne normalement.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 491A – Transformateur et système de ventilation à sec

Code du matériel : 491      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :  
Installations de stockage des produits inflammables

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Préparation
  - a) S'assurer que l'ensemble des vêtements et de l'équipement de protection (lunettes de protection, tapis en caoutchouc, gants pour haute tension, etc.) sont disponibles.
  - b) S'assurer de la présence de panneaux de signalisation et de la garde sous clé de l'équipement.
  - c) Mettre les dispositifs à l'essai à l'aide du testeur CATU, puis vérifier les tensions.
  - d) Installer des dispositifs de mise à la terre sur toutes les phases; des panneaux doivent indiquer que l'équipement est raccordé à la terre.
2. S'assurer que tous les aérateurs à lames sont dégagés.
3. Vérifier la température, relever les bruits inhabituels, les défauts de mise à la terre et les enroulements primaires et secondaires.
4. Bien nettoyer l'intérieur du transformateur; utiliser un aspirateur pour les raccords isolés.
5. Vérifier l'assise des connexions à basse et haute tension.
6. Vérifier les laminations et relever toute décoloration anormale.
7. Vérifier la tension des connexions à basse et haute tension.
8. Vérifier le blocage de la bobine pour déceler tout signe de desserrement.
9. Lubrifier les ventilateurs, s'il y a lieu.
10. Consigner :
  - a) les mesures de la résistance au mégohmmètre.
  - b) les mesures à l'ampèremètre.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## LISTE DE CONTRÔLE D'INSPECTION

### SECTION D

4) INSTALLATION ÉLECTRIQUE SUR LES QUAIS

7 PAGES

## 153A – Commandes électriques et électroniques

---

Code du matériel : 153      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :  
Installation électrique sur les quais

### Instructions de la liste de contrôle

1. Relever la présence de poussière, de salissure et d'humidité; nettoyer au besoin.
2. Vérifier l'installation : le serrage des écrous et des vis. Relever toute trace de corrosion par piqûres et tout signe de ternissement dû à la chaleur.
3. Vérifier l'insolation des fils.
4. Vérifier l'intérieur et l'extérieur du cadre.
5. Vérifier les tensions.
6. Nettoyer les surfaces extérieures et intérieures.
7. Vérifier les voyants lumineux et les commutateurs de sélection.
8. Effectuer un essai de fonctionnement.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 186A – Registres électriques

---

Code du matériel : 186      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :

Installation électrique sur les quais

### **Instructions de la liste de contrôle**

1. Nettoyer et inspecter les unités.
2. Faire fonctionner le moteur sur un cycle complet; contrôler son fonctionnement.
3. S'assurer que les registres s'ouvrent et se ferment correctement; adapter selon les besoins.
4. Vérifier l'arbre de moteur et les liaisons moteur; lubrifier si nécessaire.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 200A – Interrupteurs

---

Code du matériel : 200      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :  
Installation électrique sur les quais

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Vérifier que le dispositif fonctionne correctement et de manière fluide et qu'il n'y a pas de signe de grippage; ajuster au besoin.
2. Ouvrir l'appareil et enlever la poussière et la saleté à l'aide d'un aspirateur.
3. Examiner d'éventuelles traces de détérioration, de surchauffe et de dégâts; vérifier le serrage de tous les boulons et des bornes.
4. Nettoyer les extrémités des fusibles et les porte-fusibles (s'il y a lieu).
5. Nettoyer la partie supérieure et les zones avoisinantes.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 212A – Panneau de distribution, éclairage et appareils

Code du matériel : 212      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :  
Installation électrique sur les quais

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Nettoyer l'intérieur du boîtier; enlever la poussière et la saleté à l'aide d'un aspirateur.
2. Vérifier que les connexions n'ont pas été endommagées par la chaleur, que les câbles sont bien connectés et autres défauts.
3. Vérifier que le montage est stable et solide.
4. Vérifier le couvercle ou les portes ainsi que le dispositif de verrouillage.
5. Vérifier la sécurité des conduits et que les fixations sont bien attachées au boîtier.
6. Vérifier la mise à la terre.
7. Inspecter les fusibles, nettoyer les points de contact et vérifier les connexions des câbles et des barres collectrices.
8. Actionner trois fois tous les interrupteurs et les disjoncteurs.
9. Vérifier la tension et l'intensité des câbles primaires.
10. Vérifier l'intensité de chaque phase.
11. Vérifier le serrage des bornes.
12. Procéder à un test par infrarouge et consigner toutes les anomalies relevées.
13. S'assurer que la taille des appareils actuels est adaptée à la charge possible et aux risques de court-circuit.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 343A – Appareils de chauffage, plinthes et convecteurs électriques

**Code du matériel :** 343    **Niveau :** 2    **Fréquence/Année :** 1    **Bâtiment :**  
Installation électrique sur les quais

### Instructions de la liste de contrôle

1. Vérifier le fonctionnement de l'unité et relever tout signe de surchauffe.
2. Nettoyer à l'aide d'un aspirateur ou nettoyer l'intérieur avec de l'air et essuyer les surfaces.
3. Contrôler les ailettes du déflecteur du radiateur et effectuer les réglages nécessaires.
4. Vérifier le fonctionnement du thermostat pour s'assurer que le convecteur s'enclenche à une température donnée et étalonner au besoin.
5. Vérifier les supports et commandes de l'unité et resserrer toutes les vis (s'il y a lieu).
6. Vérifier la continuité de l'élément électrique, le serrage des bornes, contrôler les contacts et nettoyer ou remplacer selon les besoins (s'il y a lieu).
7. Vérifier l'état des câbles, des connexions de la boîte de jonction et du cordon d'alimentation (s'il y a lieu).

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## **342A – Conduit de canalisation électrique des appareils de chauffage**

**Code du matériel : 342      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :**  
Installation électrique sur les quais

### **Instructions de la liste de contrôle**

1. Mettre le matériel hors tension et le nettoyer.
2. Vérifier que tous les isolateurs sont intacts.
3. Vérifier que les éléments ne s'affaissent pas et qu'ils ne touchent pas le sol; nettoyer au besoin.
4. Relever tout signe de surchauffe sur le châssis du chauffe-conduit (points chauds).
5. Vérifier les connexions et le serrage des vis de montage.
6. Vérifier les pièces de commande ci-dessous du chauffe-conduit pour s'assurer que les connexions et les vis de montage sont bien serrées :
  - a) Interrupteur
  - b) Relais
  - c) Contacts
  - d) Transformateurs de commande
  - e) Fusibles
  - f) Combinateurs à étages
  - g) Thermostats
  - h) Voyants lumineux
  - i) Thyristors
  - j) Toute autre fonctionnalité spéciale
7. Effectuer un essai de fonctionnement. S'assurer que les tensions et courants de fonctionnement sont à des niveaux acceptables.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 491A – Transformateur et système de ventilation à sec

Code du matériel : 491      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :  
Installation électrique sur les quais

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Préparation
  - a) S'assurer que l'ensemble des vêtements et de l'équipement de protection (lunettes de protection, tapis en caoutchouc, gants pour haute tension, etc.) sont disponibles.
  - b) S'assurer de la présence de panneaux de signalisation et de la garde sous clé de l'équipement.
  - c) Mettre les dispositifs à l'essai à l'aide du testeur CATU, puis vérifier les tensions.
  - d) Installer des dispositifs de mise à la terre sur toutes les phases; des panneaux doivent indiquer que l'équipement est raccordé à la terre.
2. S'assurer que tous les aérateurs à lames sont dégagés.
3. Vérifier la température, relever les bruits inhabituels, les défauts de mise à la terre et les enroulements primaires et secondaires.
4. Bien nettoyer l'intérieur du transformateur; utiliser un aspirateur pour les raccords isolés.
5. Vérifier l'assise des connexions à basse et haute tension.
6. Vérifier les laminations et relever toute décoloration anormale.
7. Vérifier la tension des connexions à basse et haute tension.
8. Vérifier le blocage de la bobine pour déceler tout signe de desserrement.
9. Lubrifier les ventilateurs, s'il y a lieu.
10. Consigner :
  - a) les mesures de la résistance au mégohmmètre.
  - b) les mesures à l'ampèremètre.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## LISTE DE CONTRÔLE D'INSPECTION

### SECTION D

6) ENTREPÔT/INSTALLATION DE STOCKAGE N° 1      4 PAGES

## 153A – Commandes électriques et électroniques

---

Code du matériel : 153      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :  
Entrepôt/Installation de stockage n° 1

### Instructions de la liste de contrôle

1. Relever la présence de poussière, de salissure et d'humidité; nettoyer au besoin.
2. Vérifier l'installation : le serrage des écrous et des vis. Relever toute trace de corrosion par piqûres et tout signe de ternissement dû à la chaleur.
3. Vérifier l'insolation des fils.
4. Vérifier l'intérieur et l'extérieur du cadre.
5. Vérifier les tensions.
6. Nettoyer les surfaces extérieures et intérieures.
7. Vérifier les voyants lumineux et les commutateurs de sélection.
8. Effectuer un essai de fonctionnement.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 200A – Interrupteurs

---

Code du matériel : 200      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :  
Entrepôt/Installation de stockage n° 1

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Vérifier que le dispositif fonctionne correctement et de manière fluide et qu'il n'y a pas de signe de grippage; ajuster au besoin.
2. Ouvrir l'appareil et enlever la poussière et la saleté à l'aide d'un aspirateur.
3. Examiner d'éventuelles traces de détérioration, de surchauffe et de dégâts; vérifier le serrage de tous les boulons et des bornes.
4. Nettoyer les extrémités des fusibles et les porte-fusibles (s'il y a lieu).
5. Nettoyer la partie supérieure et les zones avoisinantes.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 212A – Panneau de distribution, éclairage et appareils

Code du matériel : 212      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :  
Entrepôt/Installation de stockage n° 1

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Nettoyer l'intérieur du boîtier; enlever la poussière et la saleté à l'aide d'un aspirateur.
2. Vérifier que les connexions n'ont pas été endommagées par la chaleur, que les câbles sont bien connectés et autres défauts.
3. Vérifier que le montage est stable et solide.
4. Vérifier le couvercle ou les portes ainsi que le dispositif de verrouillage.
5. Vérifier la sécurité des conduits et que les fixations sont bien attachées au boîtier.
6. Vérifier la mise à la terre.
7. Inspecter les fusibles, nettoyer les points de contact et vérifier les connexions des câbles et des barres collectrices.
8. Actionner trois fois tous les interrupteurs et les disjoncteurs.
9. Vérifier la tension et l'intensité des câbles primaires.
10. Vérifier l'intensité de chaque phase.
11. Vérifier le serrage des bornes.
12. Procéder à un test par infrarouge et consigner toutes les anomalies relevées.
13. S'assurer que la taille des appareils actuels est adaptée à la charge possible et aux risques de court-circuit.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## **380A – Éclairage extérieur**

---

**Code du matériel : 380      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :**  
Entrepôt/Installation de stockage n° 1

### **Instructions de la liste de contrôle**

1. Vérifier si des lampes ou ballasts ont grillé.
2. Vérifier que les têtes d'éclairage, les douilles, les réflecteurs et les lentilles ne sont pas endommagés.
3. Contrôler les minuteries et les récepteurs photoélectriques et s'assurer de leur bon fonctionnement.
4. Déceler toute fuite d'eau provenant de l'appareil.
5. Relever tout élément de fixation lâche et tout support endommagé.
6. Vérifier que la visée de l'éclairage est correcte.
7. Réparer ou remplacer certains composants, au besoin.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## LISTE DE CONTRÔLE D'INSPECTION

### SECTION D

8) HANGAR D'HÉLICOPTÈRES – TORBAY ROAD

5 PAGES

## 200A – Interrupteurs

---

**Code du matériel :** 200      **Niveau :** 2      **Fréquence/Année :** 1      **Bâtiment :**  
Hangar d'hélicoptères

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Vérifier que le dispositif fonctionne correctement et de manière fluide et qu'il n'y a pas de signe de grippage; ajuster au besoin.
2. Ouvrir l'appareil et enlever la poussière et la saleté à l'aide d'un aspirateur.
3. Examiner d'éventuelles traces de détérioration, de surchauffe et de dégâts; vérifier le serrage de tous les boulons et des bornes.
4. Nettoyer les extrémités des fusibles et les porte-fusibles (s'il y a lieu).
5. Nettoyer la partie supérieure et les zones avoisinantes.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 212A – Panneau de distribution, éclairage et appareils

Code du matériel : 212      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :  
Hangar d'hélicoptères

### Instructions de la liste de contrôle

*S'assurer que toutes les procédures de sécurité et de verrouillage de l'équipement sont suivies.*

1. Nettoyer l'intérieur du boîtier; enlever la poussière et la saleté à l'aide d'un aspirateur.
2. Vérifier que les connexions n'ont pas été endommagées par la chaleur, que les câbles sont bien connectés et autres défauts.
3. Vérifier que le montage est stable et solide.
4. Vérifier le couvercle ou les portes ainsi que le dispositif de verrouillage.
5. Vérifier la sécurité des conduits et que les fixations sont bien attachées au boîtier.
6. Vérifier la mise à la terre.
7. Inspecter les fusibles, nettoyer les points de contact et vérifier les connexions des câbles et des barres collectrices.
8. Actionner trois fois tous les interrupteurs et les disjoncteurs.
9. Vérifier la tension et l'intensité des câbles primaires.
10. Vérifier l'intensité de chaque phase.
11. Vérifier le serrage des bornes.
12. Procéder à un test par infrarouge et consigner toutes les anomalies relevées.
13. S'assurer que la taille des appareils actuels est adaptée à la charge possible et aux risques de court-circuit.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## **261A – Ventilateur de plafond (circulation)**

---

**Code du matériel :** 261      **Niveau :** 2      **Fréquence/Année :** 01      **Bâtiment :**  
Hangar d'hélicoptères

### **Instructions de la liste de contrôle**

1. Appuyer sur l'interrupteur marche/arrêt du ventilateur pour s'assurer qu'il fonctionne correctement.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## **344A – Appareils de chauffage et de ventilation électriques**

**Code du matériel : 344      Niveau : 2      Fréquence/Année : 1      Bâtiment :**  
Hangar d'hélicoptères

### **Instructions de la liste de contrôle**

1. Généralités
  - a) Vérifier la mise en service et le fonctionnement du thermostat.
  - b) Vérifier que l'appareil n'émet aucun bruit excessif et qu'il n'y a aucune vibration ou fuite.
  - c) Vérifier que le moteur tourne librement à la main.
  - d) Lubrifier le moteur (3 gouttes d'huile SAE 10 ND)
  - e) S'assurer que l'appareil fonctionne normalement.

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 343A – Appareils de chauffage, plinthes et convecteurs électriques

Code du matériel : 343 Niveau : 2 Fréquence/Année : 1 Bâtiment :  
Hangar d'hélicoptères

### Instructions de la liste de contrôle

1. Vérifier le fonctionnement de l'unité et relever tout signe de surchauffe.
2. Nettoyer à l'aide d'un aspirateur ou nettoyer l'intérieur avec de l'air et essuyer les surfaces.
3. Contrôler les ailettes du déflecteur du radiateur et effectuer les réglages nécessaires.
4. Vérifier le fonctionnement du thermostat pour s'assurer que le convecteur s'enclenche à une température donnée et étalonner au besoin.
5. Vérifier les supports et commandes de l'unité et resserrer toutes les vis (s'il y a lieu).
6. Vérifier la continuité de l'élément électrique, le serrage des bornes, contrôler les contacts et nettoyer ou remplacer selon les besoins (s'il y a lieu).
7. Vérifier l'état des câbles, des connexions de la boîte de jonction et du cordon d'alimentation (s'il y a lieu).

Réalisé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## **SECTION E : INVENTAIRE DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE**

- 1) Bâtiment Southside, 280, chemin Southside
- 2) Installation d'entretien des bouées, 270, chemin Southside
- 3) Chantier, quais, jetées, chantier de la base de Southside
- 4) Installations de stockage des produits inflammables, chantier de la base de Southside
- 5) Installation électrique sur les quais, chantier de la base de Southside
- 6) Installation de stockage n° 1, 440, chemin Southside
- 7) Installation de stockage n° 4, 450, chemin Southside
- 8) Hangar d'hélicoptères/Bâtiment des services généraux – Torbay Road
- 9) Installation de stockage (atelier de menuiserie) – Aucun inventaire en cours

## INVENTAIRE DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

### SECTION E

1) BASE DE SOUTHSIDE

7 PAGES

Inventaire du matériel électrique Bâtiment de la base de la GCC													
Code ABI	Quantité	Éléments	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Installation	Immunité	Lieu	Présent
					Commandes								
3	05	155	112	4	Commandes	1	Ventilateur d'extraction	Siemens				Bâtiment principal	Oui
3	05	155	113	8	Commandes	1	Éclairage de l'atelier de soudure	General Electric				Postes de camion	Oui
3	05	155	114	8	Commandes	1	Ventilateur d'extraction	Siemens				Postes de camion	Oui
3	05	155	115	8	Commandes	1	Boulon marche/arrêt	Siemens				Atelier d'usinage	Oui
3	05	155	116		Commandes	1	Contacteur	Siemens				Atelier d'usinage	Oui
3	05	155	117		Commandes	1	Ventilateur d'extraction					Diesel	Non
3	05	155	118		Commandes	1	Réinitialisation	Schub				Atelier de menuiserie	Non
3	05	155	106	3	Panneau de relais	1	Chauffage	Entela	1	24		Salle du réseau local, 1 <sup>er</sup> étage	Oui
3	15	155	101	3	Relais	1	Alarme de la chaudière					Bureau de la sécurité	Non
3	15	155	102	3	Relais	1	Alarme de la chaudière					Bureau de la sécurité	Non
3	15	155	103	3	Relais	1	Alarme de la chaudière					Bureau de la sécurité	Non
3	15	155	104	3	Relais	1	Alarme de la chaudière					Bureau de la sécurité	Oui
3	15	155	105	3	Relais	1	Alarme de la chaudière					Bureau de la sécurité	Oui
3	06	155	MO1	4	Commandes	1	Conditionnement d'air	Commandes et équipement Inter-Matic		120	30	Mezzanine	Oui
3	06	155	MO2	4	Commandes	1	Conditionnement d'air	Commandes et équipement Inter-Matic		120	30	Mezzanine	Oui
3	06	155	MO3	7	Commandes	1	Mécanisme			120	40	Pisier de la conciergerie/mezzanine	Oui
3	06	155	MO4	7	Commandes	1	Mécanisme	Paragon Elect.		120		Pisier de la	Oui

Code ABI	Quantité	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phases	Intensité	Lieu	Extérieur
3	05	165	MO6	4	Commandes	1	Conditionnement d'air n° 3	Commandes et équipement	120	cuisine	Oui
3	05	165	MO6	7	Commandes	1	Conditionnement d'air n° 2	Paragon Elect.	120	Mezzanine	Oui
<b>Inventaire du matériel électrique</b> <b>Bâtiment de la base de la GCC</b>											
3	05	155	107	4	Commandes	1	Contacteur du matériel d'alimentation en eau n° 1	SquareD	15	Salle des chaudières	Non
3	05	155	108	4	Commandes	1	Contacteur du matériel d'alimentation en eau n° 2	SquareD		Salle des chaudières	Non
3	05	155	109	4	Commandes	1	Contacteur du matériel d'alimentation en eau n° 3	SquareD		Salle des chaudières	Non
3	05	155	110		Commandes	1	Contacteur de réglage zérothal du toit	Cuttler Hammer		Local électrique (salle principale)	Oui
3	05	155	111		Commandes	1	Contacteur des lampes du toit	Cuttler Hammer		Local électrique (salle principale)	Oui
3	15	155	MO1	6	Poste de contrôle	1	Ventilation	Johnson Controls	120	Mezzanine	Oui
3	05	165	401		Murature	1	Murature	Quibus Control	0.5	Mezzanine	Oui
3	05	165	401		Bouton marche/arrêt	1	Ventilateur d'extraction	Alan Bradley		Toilettes pour femmes, 4 <sup>e</sup> étage	Oui
3	05	200	201	1	Interrupteurs	1	Prises d'entretien	ITE	1	Salle 258	Non
3	05	200	MO1		Interrupteur	1	Ventilo-convecteur	Siemens	30	Mezzanine	Oui
3	05	200	MO2		Interrupteur	1	Ventilateur d'extraction	Siemens	30	Mezzanine	Oui

Code ABI	Système	Équipement	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu	Présent
3	05	200	MC3		Interrupteur	1	Conditionnement d'air n° 2	Outlier Hammar		120/240	60	Mezzanine	Oui
3	05	200	MC4		Interrupteur	1	Conditionnement d'air n° 1	Outlier Hammar		120/240	60	Mezzanine	Oui
3	05	200	MC6		Interrupteur	1	Conditionnement d'air	Outlier Hammar		600	30	Mezzanine	Oui
3	05	200	MC6		Interrupteur	1	Conditionnement d'air n° 3	Outlier Hammar		120/240		Mezzanine	Oui
3	05	200	MC7		Interrupteur	1	Conditionnement d'air/Modèle autonome n° 2	Outlier Hammar		600	30	Mezzanine	Oui
3	05	200	101		Interrupteur	1	Système ADT	Siemens		120	30	Local téléphonique	Oui
3	05	200	102		Interrupteur	1	Eclairage de la cabine d'ascenseur	Siemens	1	120	30	Salle d'ascenseurs	Non
<b>Inventaire du matériel électrique bâtiment de la base de la GCC</b>													
Code ABI	Système	Équipement	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu	Présent
3	05	200	103		Interrupteur	1	Ascenseur	Siemens	3	600	60	Salle d'ascenseurs	Non
3	05	200	104		Interrupteur	1	Pompe du matériel d'approvisionnement en eau n° 1	Square D	3	600	30	Salle des chaudières	Non
3	05	200	105		Interrupteur	1	Pompe du matériel d'approvisionnement en eau n° 2	Square D	3	600	30	Salle des chaudières	Non
3	05	200	106		Interrupteur	1	Pompe du matériel d'approvisionnement en eau n° 3	Square D	3	600	30	Salle des chaudières	Non
3	05	200	107		Interrupteur	1	Interrupteur principal	Federal Pioneer				Local électrique (salle principale)	Oui
3	05	200	108		Interrupteur	1	Panneau DPA	Federal Pioneer				Local électrique (salle principale)	Oui
3	05	200	109		Interrupteur	1	Portes des ateliers se relevant au plafond	Westinghouse		600	30	Ateliers de l'équipement lourd	Non
3	05	200	110		Interrupteur	1	Portes se relevant au plafond, recherche et sauvetage	Westinghouse		600	30	Stations de recherche et sauvetage	Non

Code ABI	Symbole	Élément	Unité	Days	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phases	Tension	Intensité	Lieu	Présent
3	05	200	111		Interrupteur	1	Portes se relevant au plafond, recherche et sauvetage	Westinghouse		600	30	Stations de recherche et sauvetage	Non
3	05	200	112		Interrupteur	1	Portes se relevant au plafond de l'atelier de soudure	Indisponibles				Atelier de soudure	Oui
3	05	200	113		Interrupteur	1	Portes se relevant au plafond des portes de camion	Square D		575	30	Portes de camion	Oui
3	05	200	114		Interrupteur	1	Ventilateur d'extraction	ITE		600	30	Atelier d'usinage	Oui
3	05	200	115		Interrupteur	1	Ventilateur d'extraction	ITE		600	30	Atelier d'usinage	Oui
3	05	200	116		Interrupteur	1	Ventilateur d'extraction	ITE		600	30	Atelier d'usinage	Oui
3	05	200	117		Interrupteur	1	Ventilateur d'extraction	ITE		600	30	Atelier d'usinage	Oui
3	05	200	118		Interrupteur	1	Compresseur d'air	General Electric		600	30	Atelier d'usinage	Oui
3	05	200	119		Interrupteur	1	Portes se relevant au plafond	Square D		575	30	Atelier d'usinage	Oui
3	05	200	120		Interrupteur	1	Portes se relevant au plafond	Square D		575	30	Atelier de menuiserie	Oui
3	05	200	121		Interrupteur	1	Interrupteur de la machine à façonner	ITE		600	30	Atelier de menuiserie	Non
3	05	200	122		Interrupteur	1	Appareil de dépose-sérage	ITE		600	30	Atelier de menuiserie	Non
<b>Inventaire du matériel électrique</b>													
<b>Bâtiment de la base de la GCC</b>													
Code ABI	Symbole	Élément	Unité	Days	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phases	Tension	Intensité	Lieu	Présent
3	05	200	123		Interrupteur	1	Panneau PFB	Siemens		240	100	Postes de camion	
3	10	200	101		Interrupteur	1	Alarme incendie	Siemens		120	30	Local téléphonique	Oui
3	10	200	102		Interrupteur	1	Panneau LPS	FPE		600	100	Salle des génératrices	Non
3	05	200	401		Interrupteur	1	Gamme de portée	ITE	3	240	80	Salle 407	Oui
3	05	200	402		Interrupteur	1		ITE	3	240	80	Salle 407	Oui
3	05	200	403		Interrupteur	1	Transformateur	ITE	3	600	200	Salle 415	Oui

3	05	200	404	Interrupteur	1	Transformateur	ITE	3	600	60	Salle 415	Oui
3	05	200	Com1	Interrupteur	1	Condensateur n° 1	Siemens		600	30	Extérieur du bâtiment	Étiquette non identifiable
3	05	200	Com2	Interrupteur	1	Condensateur n° 2	Cutler Hammer	3	600	30	Extérieur du bâtiment	Étiquette non identifiable
3	05	200	Com3	Interrupteur	1	Condensateur n° 3	Cutler Hammer	3	600	30	Extérieur du bâtiment	Étiquette non identifiable
3	05	200	Com4	Interrupteur	1	Condensateur n° 4	Cutler Hammer	3	600	30	Extérieur du bâtiment	Étiquette non identifiable
3	05	200	R01	Interrupteur	1	Accenseur	F.P.E	3	600	30	Appentis n° 1 (toit)	Non
3	05	200	R02	Interrupteur	1	Monte-charge	Amalgamata		480/575	60	Salle du monte-charge (toit)	Non
3	05	200	R03	Interrupteur	1	Porte du monte-charge	Siemens		600	30	Salle du monte-charge (toit)	Non
				<b>Transformateurs</b>								
3	05	480	101	Transformateur	1	Variations de la puissance	Indisponibles				Local électrique (salle principale)	Oui
3	05	480	102	Transformateur	1	Variations de la puissance	Westinghouse				Local électrique (salle principale)	Non
3	05	480	103	Transformateur	1	Variations de la puissance	Marcus				Local électrique (salle principale)	Non
3	05	480	104	Transformateur	1	Parneau PPA	Thornag				Atelier de menuiserie	Non
3	05	480	401	Transformateur	1	Variations de la puissance	Square D		600		Salle 415 (5 kVA)	Oui

**Inventaire du matériel électrique**  
 Bâtiment de la base de la GCC

Code ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu	Présent
3	05	480	402	1	Transformateur	1	Variations de la puissance	Square D		600		Salle 415 (45 kVA)	Oui
3	05	480	R01		Transformateur	1	Accenseur	BEX Manufacturing	3	600		Appentis n° 1 (15 kVA)	Non
3	10	480	101		Transformateur	1	Parneau DPE	FPE		600		Salle des génératrices	Non
3	10	480	102		Transformateur	1	Parneau LPS	Poigon		600		Salle des génératrices	Non
3	05	600	101		Transformateur	1	Variations de la puissance	Indisponibles				Local électrique (salle principale)	Oui
					<b>Dispositifs de chauffage</b>								

Code ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu	Présent
3	05	341	101	7	Dispositif de chauffage	1	Chauffage	Ouilet				Salle de la console de sécurité	Non
3	05	341	102	7	Dispositif de chauffage	1	Chauffage	Ouilet				Salle de la console de sécurité	Non
3	05	341	103	7	Dispositif de chauffage	1	Chauffage	Ouilet				Salle de la console de sécurité	Non
3	05	341	104	7	Dispositif de chauffage	1	Chauffage	Ouilet				Salle de la console de sécurité	Non
3	05	341	M01	2	Chauffe-caball	1	Chauffage	Thermolec	3	600	18.44	Mezzanine	Oui
3	05	341	M02	2	Chauffe-caball	1	Chauffage	PM Wright	3	600	41.76	Mezzanine	Oui
3	05	341	M03	2	Chauffe-caball	1	Chauffage	PM Wright	3	600	20.65	Mezzanine	Oui
3	05	470	M01		Démarreurs								
3	05	471	M01		Commande de démarrage	1	Ventilateur d'extraction	Siemens				Mezzanine	Oui
3	05	471	M02		Démarreur combiné	1	Ventilateur refroidissant	Cutter Hammer	3	600	30	Salle 418	Oui
3	05	471	M02		Démarreur combiné	1	Ventilateur d'extraction	Cutter Hammer	3	600	30	Salle 418	Oui
3	05	212	LPB		Tableaux de distribution	1	Alimentation et éclairage	Federal Pacific		120/240	200	Postes de camion	Oui
3	05	212	PPB		Tableau de distribution	1	Alimentation	Siemens		600	225	Postes de camion	Oui
3	05	212	PPBA		Tableau de distribution	1	Alimentation et éclairage	Commander		120/240	100	Postes de camion	Oui
<b>Inventaire de matériel électrique</b> <b>Bâtiment de la base de la GCC</b>													
Code ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu	Présent
3	05	212	PPDA		Tableau de distribution	1	Alimentation	Siemens		347/600	225	Postes de camion	Oui
3	05	212	DPA		Tableau de distribution	1	Distribution électrique	Westinghouse	3	347/600	600	Local électrique (salle principale)	Oui
3	05	212	DPB		Tableau de distribution	1	Alimentation	Westinghouse	1	120/240	300	Local électrique (salle principale)	Oui
3	05	212	DPC		Tableau de distribution	1	Alimentation	Westinghouse	1	120/240	300	Local électrique (salle principale)	Oui
3	05	212	DPD		Tableau de distribution	1	Alimentation	Westinghouse	1	120/240	300	Local électrique (salle principale)	Oui

Code_ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu	Écrasant
3	05	212	LPG		distribution	1	Alimentation et éclairage	Sylvania	1	120/240	100	Salle de la console de sécurité principale)	Oui
3	05	212	LLPM		Tableau de distribution	1	Alimentation	Cutler Hammer	3	120/240	225	Local téléphonique	Oui
3	05	212	LLPN		Tableau de distribution	1	Alimentation	Cutler Hammer	3	120/240	225	Local téléphonique	Oui
3	05	212	LLPA		Tableau de distribution	1	Alimentation	Cutler Hammer	3	120/240	225	Salle du réseau local, 1 <sup>er</sup> étage	Oui
3	05	212	LLPB		Tableau de distribution	1	Alimentation	Cutler Hammer	3	120/240	225	Salle du réseau local, 1 <sup>er</sup> étage	Oui
3	05	212	PPC2		Tableau de distribution	1	Alimentation	Siemens		600	225	Aire d'entraînement en recherche et sauvetage	Oui
3	05	212	LLP1		Tableau de distribution	1	Eclairage	Siemens		600	125	Aire d'entraînement en recherche et sauvetage	Oui
3	05	212	PPC		Tableau de distribution	1	Alimentation	Cutler Hammer	3	347/600	225	Couloir des services administratifs 119	Oui
3	05	212	LLPF		Tableau de distribution	1	Alimentation et éclairage	Cutler Hammer	3	120/240	225	Couloir des services administratifs 119	Oui
3	05	212	LPEA		Tableau de distribution	1	Alimentation et éclairage	Commander	1	120/240	100	Local électrique (salle principale)	Oui
3	05	212	LPE		Tableau de distribution	1	Alimentation et éclairage	Federal Pioneer	1	120/240	200	Local électrique (salle principale)	Oui
3	05	212	PPE		Tableau de distribution	1	Alimentation et éclairage	Federal Pioneer		600	50	Local électrique (salle principale)	Oui
3	05	212	LPX		Tableau de distribution	1	Alimentation et éclairage	Federal Pioneer		120/240	100	Local électrique (salle principale)	Oui
3	05	212	LPA4		Tableau de distribution	1	Alimentation et éclairage	Sylvania		120/240	100	Atelier diesel	
3	05	212	LPBA		Tableau de distribution	1	Alimentation et éclairage	Taylor		120/240	200	Atelier de soudure	

*Inventaire du matériel électrique  
 Bâtiment de la base de la GCC*

Code_ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu	Écrasant
3	05	212	LPA		Tableau de distribution	1	Alimentation et éclairage	Federal Pioneer		120/240	200	Atelier de menuiserie	Oui
3	05	212	PPD		Tableau de distribution	1	Alimentation	Federal Pioneer		600	100	Atelier de menuiserie	Oui
3	05	212	PPA		Tableau de distribution	1	Alimentation	Federal Pioneer		600	100	Atelier de menuiserie	Oui



3	10	212	LLPE		Tableau de distribution	1	Alimentation et éclairage	Federal Pioneer	1	120/240	125	Atelier technique	Oui
3	10	212	LPOA		Tableau de distribution Système UPS	1	Alimentation et éclairage	A.E.C		120/208	125	Salle du réseau local, 4 <sup>e</sup> étage	Oui
3	10	824	201		UPS Répartiteur	1	UPS	Sylvania	1	120/240	125	Salle 218	Non
3	05	215	101		Boîte de répartition	1	Alimentation	BEL	3	600	125	Local électrique (salle principale)	Non
3	05	215	401		Boîte de répartition Nouveau matériel	1	Alimentation			600		Salle 415	Non
					Interrupteur	1		Cutler Hammer		600	30	Atelier de soudure	Nouveau
					Interrupteur			Cutler Hammer		600	30	Atelier de menuiserie	Nouveau
								Sylvia Lighting		120/240	100	Atelier de menuiserie, 2 <sup>e</sup> étage	Nouveau
								ITE		120/240		3 <sup>e</sup> étage	Nouveau
								ITE		120/240	200	4 <sup>e</sup> étage	Nouveau
								General Electric		120/240	225	3 <sup>e</sup> étage	Nouveau
					Transformateur			Hammond Power		600	30	Salle des génératrices	
					Transformateur			Siemens		600	30	Salle des génératrices	

## INVENTAIRE DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

### SECTION E

2) INSTALLATION D'ENTRETIEN DES BOUÉES

3 PAGES

*Inventaire du matériel électrique – Hangar des bouées de la GCC*

Code ABI	Système	Élément	Unité	Typs	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu
3	05	120	01	0	Disjoncteur principal	1	Disjoncteur principal	Siemens	3	600	1000	Local électrique central
3	05	261	01	1	Ventilateurs de plafond	1	Système de circulation d'air			347		Zone d'ateliers
3	05	261	02	1	Ventilateurs de plafond	1	Système de circulation d'air					Zone d'ateliers
3	05	261	03	1	Ventilateurs de plafond	1	Système de circulation d'air					Zone d'ateliers
3	05	261	04	1	Ventilateurs de plafond	1	Système de circulation d'air					Zone d'ateliers
3	05	261	05	1	Ventilateurs de plafond	1	Système de circulation d'air					Zone d'ateliers
3	05	261	06	1	Ventilateurs de plafond	1	Système de circulation d'air					Zone d'ateliers
3	05	261	07	1	Ventilateurs de plafond	1	Système de circulation d'air					Zone d'ateliers
3	05	471	E1	0	Démarrateur combiné	1	Ventilateur d'extraction de la baie de lavage	Siemens	3	600	20	Zone d'ateliers (n° de sér R41-5450-1)
3	05	471	01	0	Démarrateur combiné	1	Ventilateur d'extraction du local électrique	Siemens	1	115		Local électrique central
3	05	471	02	0	Démarrateur combiné	1	Pompes	Siemens	3	600	60	Local des installations mécaniques
3	05	471	03	0	Démarrateur combiné	1	Pompes du matériel d'approvisionnement en eau	Siemens	3	600	60	Local des installations mécaniques
3	05	471	F1	0	Démarrateur combiné	1	Ventilateur d'extraction de la salle des chaudières	Siemens	3	600	60	Salle des chaudières
3	05	471	EF-1	0	Démarrateur combiné	1	Ventilateur d'extraction	Entela	1	120	18	Zone d'ateliers (n° de série P014403)
3	05	155	01	4	Contacteur	1	Appareil de distillation du solvant	Entela		208	30	Zone d'ateliers (n° de série P014404)
3	05	155	02	4	Contacteur	1	Éclairage extérieur	Asco		120		Local électrique 119
3	05	155	03	4	Contacteur	1	Éclairage du hall d'atelier	Asco		120		Local électrique 119
3	05	155	11	1	Contacteur	1	Prises du haut-fourneau enveloppé	ITE	3	600	30	Local électrique 119

3	05	155	04	7	Contacteur	1	Collecteur de cartouches	Wheelabrator		120		Local électrique 119
3	05	155	12	4	Contacteur	1	Éclairage de la cabine de peinture	Alan Bradley		120		Zone d'ateliers
3	05	155	05	5	Contacteur	1	Commande du dispositif de récupération de chaleur	Honeywell		120		Zone d'ateliers

Inventaire du matériel électrique -- Hangar des bouées de la GCC

Code ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu
3	05	155	06	4	Contacteur	1	Contrôle de l'air d'appoint					Zone d'ateliers
3	05	155	07	7	Contacteur	1	Ventilateur des toilettes	Intermatic	1	120		Salle du concierge
3	05	155	08	8	Contacteur	1	Ensemble de pompes à condensats	Torna Tech	1	120		Zone d'ateliers (.66 HP)
3	05	155	09	4	Contacteur	1	Éclairage extérieur	Asco		120		Local électrique central
3	05	155	10	4	Contacteur	1	Système d'échappement	Alan Bradley	3	600	30	Ateliers du 2 <sup>e</sup> étage
3	05	200	01	2	Interrupteur général	1	Porte du garage se relevant au plafond	Sylvania	1	120	30	Extrémité ouest du hangar bouées
3	05	200	02	2	Interrupteur général	1	Appareil de distillation du solvant	Entela	3	600	60	Zone d'ateliers (modèle n° 3578-3)
3	05	200	03	2	Interrupteur général	1	Grue à flèche (nord)	Siemens	3	600	30	Zone d'ateliers
3	05	200	04	2	Interrupteur général	1	Grue à flèche (sud)	Siemens	3	600	30	Zone d'ateliers
3	05	200	05	2	Interrupteur général	1	Grue à flèche (ouest)	Siemens	3	600	30	Zone d'ateliers
3	05	200	06	2	Interrupteur général	1	Grue à flèche (est)	Siemens	3	600	30	Zone d'ateliers
3	05	200	07	2	Interrupteur général	1	Porte du garage se relevant au plafond de la baie de lavage	ITE	3	240	30	Portes se relevant au plafond de la baie de lavage
3	05	200	08	2	Interrupteur général	1	Prises du haut-fourneau enveloppé	Commander	3	600	20	Zone d'ateliers
3	05	200	09	2	Interrupteur général	1	Pont roulant	Square D				Zone d'ateliers
3	05	200	10	2	Interrupteur général	1	Pont roulant	Square D				Zone d'ateliers
3	05	200	11	2	Interrupteur général	1	Générateur à feu direct du groupe de traitement de l'air à l'extérieur du hangar des bouées	Templite	3	600	30	Hangar des bouées (extérieur)

3	05	200	12	2	2	Interrupteur général	1	Chaudière à eau chaude	Siemens	3	600	30	Salle du concierge
3	05	200	P1	2	2	Interrupteur général	1	Approvisionnement en glycol	Cuttler Hammer				Local des installations mécaniques
3	05	200	P2	2	2	Interrupteur général	1	Approvisionnement en glycol	Cuttler Hammer				Local des installations mécaniques
3	05	200	Fum1	2	2	Interrupteur général	1	Appareil de chauffage à air chaud n° 1	Siemens	3	600	30	Salle des chaudières
3	05	200	Fum2	2	2	Interrupteur général	1	Appareil de chauffage à air chaud n° 2	Siemens	3	600	30	Salle des chaudières
3	05	200	13	2	2	Interrupteur général	1	Entrée de service	Siemens	3	600	1200	Salle des chaudières

*Inventaire du matériel électrique – Hangar des bouées de la GCC*

Code ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu
3	05	200	14	2	Interrupteur général	1	Portes se relevant au plafond du garage des ateliers	Siemens				Ateliers, 1 <sup>er</sup> niveau
3	05	200	15	2	Interrupteur général	1	Conditionneur d'air	Commander	3	600	30	Ateliers, 2 <sup>e</sup> niveau
3	05	200	16	2	Interrupteur général	1	Ouverture hydraulique	Square D	3	600	30	Ateliers, 2 <sup>e</sup> niveau
3	05	200	17	2	Interrupteur général	1	Palan monorail	Siemens	3	600	30	Ateliers, 2 <sup>e</sup> niveau
3	05	200	18	2	Interrupteur général	1	Système d'échappement	Siemens	3	600	30	Ateliers, 2 <sup>e</sup> niveau
3	05	212	DC	0	Tableau de distribution	1	Distribution électrique	Siemens	3	208	400	Local électrique 119 (4 fil)
3	05	212	LA	0	Tableau de distribution	1	Éclairage	Siemens	3	240	225	Local électrique 119 (4 fil)
3	05	212	RA	0	Tableau de distribution	1	Coffret de branchement	Siemens	3	240	225	Local électrique 119 (4 fil)
3	05	212	DB	0	Tableau de distribution	1	Distribution électrique	Siemens	3	600	225	Local électrique 119 (4 fil 42 circuits)
3	05	212	LC	0	Tableau de distribution	1	Coffret de branchement	Siemens	3	120	225	Principal local électrique (4 42 circuits)
3	05	212	DD	0	Tableau de distribution	1	Distribution électrique	Siemens	3	208	400	Principal local électrique (type CDP-7)
3	05	212	DA	0	Tableau de distribution	1	Distribution électrique	Siemens	3	347	1000	Local électrique central
3	05	212	LB	0	Tableau de distribution	1	Coffret de branchement et tableau d'éclairage	Siemens	3	240	225	Hangar des bouées (1 <sup>er</sup> niveau)
3	10	212	E1	0	Tableau de distribution	1	Coffret de branchement	Siemens	3	347	225	Principal local électrique (type CDP-7)

Code	10	212	E2	0	Tableau de distribution	1	Coffret de branchement	Siemens	3	120 208	225	Principal local électrique (4 42 circuits)
3	10	212	E3	0	Tableau de distribution	1	Distribution électrique	Siemens	3	120	400	Local électrique 119 (4 fil)
3	05	386	01	0	Haut-fourneau enveloppé du centre de commande des moteurs	1	Centre de commande des moteurs	Installation du jet d'air	3	575	53	Zone d'ateliers
3	05	386	02	0	Cabine de peinture du centre de commande des moteurs	1	Centre de commande des moteurs	Installation de peinture	3	575	10	Zone d'ateliers
3	05	490	01	2	Transformateur	1	Transformateur	Siemens	3			Principal local électrique (112,5 kVA; type ANN)
3	10	060	01	2	Chargeur de batterie	1	Batterie pour la génération de secours	Kohler	1	120 240	2.7	Salle des chaudières (piet n° C-2022863)
3	10	487	01	0	Commutateur de transfert	1	Alimentation de secours	Asco	3	347 600	100	Principal local électrique (série X21043, ASCO 94)

Inventaire du matériel électrique – Hangar des bouées de la GCC

Code ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu
3	10	490	01	2	Transformateur	1	Tableau de distribution	Federal Pioneer	3	600		Principal local électrique (t DC 30 KVA)
3	10	250	01	1	Générateur de secours	1	Alimentation de secours	Kohler	3	347 600	48	Salle des chaudières (60 n° de série 303138)

## INVENTAIRE DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

### SECTION E

3) CHANTIER, QUAIS/JETÉES

1 PAGE

## Inventaire du matériel électrique – Chantier, quais et jetées de la GCC

Code ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu
3	05	200	101	1	Interrupteur général	1	Prise de 60 ampères, 600 volts					Quais
3	05	200	102	1	Interrupteur général	1	Prise de 60 ampères, 600 volts					Quais
3	05	200	103	1	Interrupteur général	1	Condensateur					Quais
3	05	370	01	11	Éclairage extérieur (haute qualité)	1	Sécurité et éclairage					Quais
3	05	386	101	0	Borne d'alimentation électrique n° 1	1	Borne d'alimentation électrique sur le qual					Quais
3	05	386	102	0	Borne d'alimentation électrique n° 2	1	Borne d'alimentation électrique sur le qual					Quais
3	05	386	103	0	Borne d'alimentation électrique n° 3	1	Borne d'alimentation électrique sur le qual					Quais
3	05	386	104	0	Borne d'alimentation électrique n° 4	1	Borne d'alimentation électrique sur le qual					Quais
3	05	386	105	0	Borne d'alimentation électrique n° 5	1	Borne d'alimentation électrique sur le qual					Quais
3	05	386	106	0	Borne d'alimentation électrique n° 6	1	Borne d'alimentation électrique sur le qual					Quais
3	05	386	107	0	Borne d'alimentation électrique n° 7	1	Borne d'alimentation électrique sur le qual					Quais
3	05	386	108	0	Borne d'alimentation électrique n° 8	1	Borne d'alimentation électrique sur le qual					Quais
3	05	470	101	0	Démarrreur combiné	1	Démarrreur de la grue	Grue				Quais

## INVENTAIRE DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

### SECTION E

#### 4) INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES PRODUITS INFLAMMABLES 1 PAGE

Inventaire du matériel électrique Installations de stockage des produits inflammables de la GCC												
Code ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu
					Systèmes de chauffage électriques							
3	5	341	1	7	Aérothème							Local électrique
					Interrupteurs	1	Salle des systèmes de chauffage électriques	Cromlox	1	600		
3	5	200	1	1	Interrupteur							Local électrique
3	5	200	2	1	Interrupteur	1	Pompe à essence	Square D		240	30	Local électrique
3	5	200	3	1	Interrupteur	1	Pompe à diesel	Square D		240	30	Local électrique
					Transformateurs	1	Interrupteur principal pour le panneau MD	Square D	3	600	1600	
3	5	490	1	2	Transformateur							Local électrique
3	5	490	2	2	Transformateur	1	Alimentation du panneau A	Poltigon	3	600 ->240	25 kVA	Local électrique
					Tableaux de distribution	1						
3	5	212	A	0	Tableau de distribution		Grue	Poltigon	3	600 ->480	112,5 kVA	
3	5	212	MD	0	Tableau de distribution	1	Éclairage	Square D	1	120/240	100	Local électrique
					Systèmes de surveillance	1	Prise d'alimentation à qual	Square D	3	600	1600	Installations extérieures de stockage des produits inflammables
3	15	153	1	24	Système de détection du gaz							
					Éclairage	1	Système de détection du gaz des réservoirs de carburant	EBW		110/220		Extérieur du bâtiment
3	05	370	101		Éclairage extérieur							Extérieur du bâtiment
3	05	370	102		Éclairage intérieur	Tous	Éclairage extérieur du bâtiment					Intérieur du bâtiment



## INVENTAIRE DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

### SECTION E

5) INSTALLATION ÉLECTRIQUE SUR LES QUAIS

1 PAGE

<i>Inventaire du matériel électrique Installation électrique sur les quais</i>												
Code ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu
					<b>Transformateurs</b>							
4	5	480	1	2	Transformateur	1	Éclairage sur colonne	Cutler Hammond			6 kVA	Local électrique
					<b>Tableaux de distribution</b>							
4	5	212	LP1		Tableaux de distribution	1	Éclairage	Cutler Hammond		120/208	60	Local électrique
4	5	212	DP1		Tableaux de distribution	1	Répartiteur principal	Cutler Hammond	3	600	2000	Local électrique
					<b>Interrupteurs</b>							
4	5	200	1		Interrupteur	1	Répartiteur principal	Cutler Hammond	3	600	2000	Local électrique
					<b>Régulateurs</b>							
4	5	155	1	3	Commande du ventilateur d'extraction	1	Commandes du ventilateur d'extraction		1	110		Local électrique
4	5	155	2	7	Minuterie	1	Commandes de l'éclairage sur colonne	Parson		110		Local électrique
4	5	155	3	3	Contacteur	1	Commandes de l'éclairage sur colonne	Alan Bradley	3	600	25	Local électrique
					<b>Systèmes de chauffage électriques</b>							
4	5	341	1	7	Chauffage électrique	1	Chauffage du local électrique	Dimplax	1	347		Local électrique
4	5	341	2	7	Chauffage électrique	1	Chauffage de la salle d'entreposage	Dimplax	1	347		Local électrique
					<b>Registre motorisé</b>							
4	5	186	1	4	Registre motorisé	1	Prise d'air	Multi Products		110		Local électrique
					<b>Éclairage</b>							
4	5	380	101		Éclairage extérieur	Tous	Éclairage extérieur du bâtiment					Extérieur du bâtiment



**INVENTAIRE DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE**

**SECTION E**

**6) ENTREPÔT/INSTALLATION DE STOCKAGE N° 1 (CHANTIER DU CN)      1 PAGE**

<i>Inventaire du matériel électrique Entrepôt du CN – GCC à St. John's</i>												
Code ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu
					<i>Inventaire du matériel électrique</i>							
					<i>Commandes</i>							
3	05	155	101	0	Contacteur	1	Éclairage	Alan Bradley				1 <sup>er</sup> étage
					<i>Interrupteurs</i>							
3	05	200	101	0	Interrupteur	1	Porte se relevant au plafond	Cuttler Hammer		120	30	1 <sup>er</sup> étage (2 HP)
					<i>Tableaux de distribution</i>							
3	05	212	101		Tableaux de distribution	1	Alimentation et éclairage	Federal Pioneer		240	200	1 <sup>er</sup> étage (NBLP42B-3A)
					<i>Éclairage</i>							
3	05	370	Tous	05	Éclairage intérieur	Tous	Voies d'évacuation ou d'accès					1 <sup>er</sup> étage
3	05	370	Tous	10	Éclairage extérieur	Tous	Voies d'évacuation ou d'accès					Extérieur du bâtiment

## INVENTAIRE DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

### SECTION E

7) HANGAR D'HÉLICOPTÈRES

2 PAGES

*Inventaire du matériel électrique  
Hangar d'hélicoptères/Bâtiment des services généraux*

Code ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu
	05	200	01		Interrupteur général de 600 ampères	1	Interrupteur du bâtiment principal					Local électrique, 1 <sup>er</sup> étage
	05	212	01		Panneau GA	1	Bloc d'alimentation					Atelier du 1 <sup>er</sup> étage
	05	212	02		Panneau S	1	Bloc d'alimentation					Atelier du 1 <sup>er</sup> étage
	05	212	03		Panneau EG	1	Bloc d'alimentation					Corridor du 2 <sup>e</sup> étage
	05	212	04		Panneau T	1	Bloc d'alimentation					Corridor du 2 <sup>e</sup> étage
	05	212	05		Panneau GG	1	Bloc d'alimentation					Local électrique, 2 <sup>e</sup> étage
	05	212	06		Panneau GGA	1	Bloc d'alimentation					Local électrique, 2 <sup>e</sup> étage
	05	212	07		Panneau EGG	1	Bloc d'alimentation					Local des installations mécaniques, 2 <sup>e</sup> étage
	05	212	08		Panneau G	1	Bloc d'alimentation					Local électrique, 2 <sup>e</sup> étage
	05	212	09		Panneau GEN	1	Bloc d'alimentation					Atelier du 1 <sup>er</sup> étage
3	05	212	10		Panneau FF	1	Bloc d'alimentation					Local électrique, 2 <sup>e</sup> étage
	05	261	01-05		Ventilateur de plafond	5	Système de circulation d'air					Plancher du hangar
	05	280	01-04		Générateur d'air chaud	4	Chauffage					Atelier, 1 <sup>er</sup> étage
	05	343	01		Plinthes chauffantes	1	Chauffage					Perron, 1 <sup>er</sup> étage
	05	343	02-03		Plinthes chauffantes	2	Chauffage					Atelier, 1 <sup>er</sup> étage
	05	343	04-15		Plinthes chauffantes	12	Chauffage					2 <sup>e</sup> étage
	05	343	16-18		Chauffages antidéflagrants	3	Chauffage					Salles 107, 116 et 117
	05	344	01-06		Ventilateur de chauffage de plafond	6	Chauffage					Plancher du hangar
	05	379	Tous		Éclairage intérieur	Tous	Éclairage intérieur du bâtiment					Dans l'ensemble du bâtiment

Pêches et Océans Canada  
 Biens immobiliers, région de Terre-Neuve-et-Labrador  
 Offre à commandes F6879 – 131009

Offre à commandes sur des travaux d'électricité

Juillet 2013

*Inventaire du matériel électrique  
 Hangar d'hélicoptères/Bâtiment des services généraux*

Code ABI	Système	Élément	Unité	Type	Description	Quantité	Fonction	Fabricant	Phase	Tension	Intensité	Lieu
	05	379	01-21		Éclairage à la vapeur de mercure	21	Éclairage du hangar					Plancher du hangar
	05	380	01-04		Éclairage extérieur	4	Éclairage extérieur du bâtiment					Extérieur du bâtiment
	05	520	01		Système de chauffage au plafond	1	Chauffage					Vestibule avant